



L'Impératrice — le Ternaire = le Rapport = le Verbe.

Œuvres Je Sorcellerie

CHAPITRE III

ŒUVRES DE SORCELLERIE

MAIS le Mage n'est point en cause: il ne s'agit que du Sorcier. — L'ouvrier nous étant connu, il est temps d'en venir à l'œuvre. Elle fournira le sujet de ce chapitre ni.

Nous abordons la sorcellerie, qu'on peut définir la mise en action, pour le mal, des forces occultes de la nature.

Déjà tout à l'heure, esquissant la silhouette du Diable et le portrait du sorcier, nous avons plus qu'effleuré le thème du présent discours. Il le fallait ainsi pour l'agrément de nos premières pages. Le tableau du Sabbat, en particulier, a synthétisé et concrète sur le vif le cérémonial d'un certain nombre de maléfices, accomplis dans l'ordre traditionnel de leur groupement.

Mais après la synthèse, dont le rôle est de noyer les détails dans l'harmonieuse fusion d'une vue d'ensemble, doit venir l'analyse qui, ramenant ces

objets divers l'un après l'autre au premier plan, restitue à leurs contours la fermeté, le trait ; à leurs surfaces, la variété des teintes qui les nuancent... Bref, nous avons dû réserver pour cette heure l'examen des sortilèges par le menu et la spécification scrupuleuse des rites usuels au magicien noir.

Ce n'est point lecture folâtre que celle d'un Rituel, — et résumer le rituel du plus triste des pontifes, telle est, en somme, notre tâche présente. Faisons des vœux pour que la bienveillante attention du public ne se lasse pas trop à l'implacable monotonie d'une telle nomenclature. Du moins tâcherons-nous d'en rompre l'ennui didactique, au hasard de quelques anecdotes.

Est-il besoin de rappeler que nous répudions pour l'instant tout commentaire explicatif? *La Clef de la Magie noire* (1) ouvrira pour nous ces arcanes : nous distinguerons alors ce qu'il peut y avoir de réel et de terrible dans le pouvoir presque illimité que le consensus unanime des peuples a prêté constamment aux sinistres praticiens de la Goëtie; la raison d'être de ce pouvoir nous sera révélée en même temps que le mécanisme de ses effets.

C'est alors seulement qu'un lecteur judicieux s'estimera en mesure de prononcer et le pourra sans présomption, en confrontant les documents fournis à son loyal examen et les explications proposées à son sagace arbitrage.

(1) Deuxième septaine du *Serpent de la Genèse*.

Il semble que d'ici là, toute réserve s'impose à lui.

Il n'en saurait être de même pour l'écrivain, dont le premier devoir est de sacrifier la logique même de son plan à l'intérêt et sur toutes choses à la clarté.

Que si, dans cette première septaine, où le sommaire des opinions communément admises devrait seul trouver place en regard des faits allégués, l'auteur laisse préjuger parfois son propre sentiment, ou trahit d'aventure ses préférences doctrinales, il s'en excuse assurément comme d'un *vice de forme*. Mais la *correction du fond* dogmatique, voilà l'essentiel. Du moins le croit-il ainsi et le but qu'il a visé sera sans doute atteint, si ses conclusions, prématurément devinées ou pressenties à contre-temps, trouvent deux fois leur justification, et dans l'éloquent plaidoyer des faits eux-mêmes, et dans l'enchaînement rationnel des hypothèses explicatives de ces faits.

Nous l'avons vu: le Diable est le singe de Dieu; le sorcier, le singe du prêtre. L'analogie peut fort bien se poursuivre car la sorcellerie fut de tous temps l'image dépravée des religions et comme un sacerdoce à rebours.

Qu'est-ce, en effet, qu'une religion?— C'est, d'une part, un ensemble de dogmes et de symboles expressifs des grandes vérités de la Mystique céleste; d'autre part, un ensemble de rites sacramentaux, qui sont l'active traduction et l'adaptation vivante de ces symboles: toutes choses destinées, en quel-

que sorte, à servir de lien entre la divinité et les hommes, entre le ciel et la terre.

Le but de la *Religion* est de *relier* (*religare*) l'humanité déchue à son type céleste, le Verbe éternel.

Si l'on retourne cette définition, elle conviendra parfaitement à la sorcellerie, sorte de religion reflétée au miroir infernal, qui en renverse et en déforme l'image. Figurez-vous Dieu à l'envers, et vous aurez le Diable; c'est un des axiomes bien connus de la Kabbale: *Daemon est Deus inversus* (1).

La sorcellerie a ses dogmes négatifs, ses symboles d'erreur et ses rites d'abomination. Elle a ses sacrements; on peut même distinguer en eux la *matière* et la *forme*, à l'instar de ceux qu'administre l'Eglise.

La matière du sortilège consiste en un objet sensible, qui sert de base symbolique à la foi mensongère du sorcier, de traduction expresse à son intention mauvaise, comme à sa volonté funeste il sert encore de point d'appui. — La forme du sortilège «st le signe expressif de l'infusion diabolique, la manifestation occulte du verbe intentionnel, qui consacre la matière pour un but préfixe et l'évertué dans la direction voulue d'avance.

Tous les théoriciens de la Goëtie, Jamblique en

(1) On lit dans la *Collection des Kabbalistes de Pistorius* (*Artis cabbalisticae... Tomus 1, ex Pistorii Bibliotheca*, Basilese, 1587, in-folio, page 792) : « Eœdem sunt litterae nominis Cacodaemonis (qui est princeps mundi huius) et nominis **יהוה**. Et qui sciuerit ordinare transpositum, deducet vnum ex alio. »

tête, parlent de *substances propres à recevoir les dieux* (imprégnation pneumatique) et de *signes* qui ont la vertu de *lier les dieux* à ces dites substances. Qui ne reconnaîtrait là d'emblée la *matière* et la *forme* du sacrement magique ? (1)

La théorie sacramentelle est identique en Religion, en Magie noire et en Haute Magie. Que nous examinions le prêtre dans l'administration du baptême, le sorcier dans la pratique de l'envoûtement, ou le mage dans la confection d'un talisman ou d'un pantacle, il nous sera pareillement impossible de méconnaître le caractère sacramentel de ces trois opérations (2), saintes ou sacrilèges, bienfaisantes ou néfastes, qu'importe? Or, ce caractère est double; il consiste essentiellement — on n'y saurait trop insister — dans le concours de deux éléments complémentaires, indispensables l'un à l'autre: la matière du sacrement et sa forme; en d'autres termes, le *corps* du sacrement et son *âme*. L'intention seule varie, — mais, soit eau naturelle pour le

(1) Le célèbre Corneille Agrippa, héritier indirect et tardif de cette école plus savante qu'irréprochable, n'est pas moins formel sur ce point; il y revient très souvent au cours de sa *Philosophie occulte*. Lire particulièrement le chapitre xi du Livre premier: *Comment se fait l'infusion des vertus occultes aux espèces des choses par les idées, moyennant l'âme du monde*, etc. On y trouve cette formule excellente, qui donne la clef de la science talismanique: « Les choses d'icy bas reçoivent autant de force et de vertu des cieux, que la matière est disposée à en recevoir. » *La Philosophie occulte*, traduction française. La Haye, 1727, 2 vol. in-8, figures, — page 32.

(2) J'emploie les termes *sacrement*, *sacramentel*, dans leur sens le plus étendu.

baptême, soit figure de cire pour l'envoûtement, soit rondelle de métal pour l'infusion talismanique, ces objets divers constituent la matière sacramentelle. Et, d'autre part, soit invocation céleste, soit imprécation infernale, soit consécration magique, les paroles prononcées constituent la forme sacramentelle.

Gela dit, et sans insister davantage sur ce triple rapprochement, abandonnons au lecteur le soin facile de déduire les nombreuses analogies similaires à celle-là; rentrons enfin dans le domaine exclusif de la Magie noire, pour nous en tenir désormais le plus possible à la description pure et simple de ses rites et de ses mystères.

On peut répartir en trois grandes catégories les auteurs de sortilèges, selon le mobile qui leur est attribuable. La première classe comprendrait les dupes de la curiosité malsaine ou du fol orgueil: en imposer aux autres hommes par l'ostentation d'une puissance surnaturelle, quel rêve !... La seconde classe embrasserait ceux-là que dévorent la haine ou la jalousie aveugles, natures ivres de vengeance et qui font le mal pour le mal. Formeraient enfin la troisième classe de magiciens noirs, ceux-là qui se sont laissés séduire par la perspective d'un lucre imaginaire, par les suggestions de l'avarice ou de la luxure, et dont le but est de satisfaire leurs passions cupides ou brutales.

Quant aux œuvres mêmes du sorcier, on les distingue plus naturellement encore en trois classes

principales: ses crimes envers Dieu, envers lui-même, envers son prochain.

Moins synthétique et moins complète, quoique plus détaillée, la répartition que fait Bodin, au IV^e livre de la *Démonomanie*. — Il compte quinze crimes détestables, qui chargent, s'il faut l'en croire, la conscience de presque tous les - sorciers : « Il a esté bien vérifié, dit-il, que les sorciers qui ont pactation expresse avec le Diable, sont ordinairement coupables de toutes ou de la plupart de ces mechancetez. » (1) En voici l'énumération abrégée: — 1^o La lèse-majesté divine; — 2^o le blasphème; — 3^o l'hommage au Diable; — 4^o l'abandon au Diable des enfants nés ou à naître; — 5^o le sacrifice au Diable desdits enfants; — 6^o leur consécration au Diable dès le ventre de leur mère; — 7^o le serment de propagande satanique; — 8^o le serment prêté au nom du Diable et en son honneur; — 9^o l'inceste; — 10^o l'homicide, en vue de se procurer la chair et les organes humains requis pour la confection des charmes; — 11^o Panthropophagie, coutumière aux hôtes du Sabbat; — 12^o l'usage des poisons et des philtres; — 13^o le sort qui fait périr les bestiaux; — 14^o le sort qui stérilise la terre, suscite la grêle et détruit les moissons ; — 15^o enfin, la copulation charnelle avec les démons et monstres vomis par l'enfer.

La tâche serait facile, en se plaçant au point de

(1) *Démonom.*, p. 221, a.

Le moindre de ces crimes mérite, au dire de Bodin, *la mort exquise*.

vue rétrospectif des lois en vigueur dans tout le moyen âge et de la jurisprudence qui prévalait encore au temps où vécut Bodin, de signaler les lacunes qui font cette classification incomplète et vicieuse: il importe de relever, entre autres, l'omission du crime d'hérésie, infailliblement imputable à tout sorcier. Ce crime — au même titre que ceux d'évocation et d'adoration du Diable, dont il a été question au chapitre précédent — ce crime rentre, selon le point de vue, dans les deux catégories des outrages envers Dieu et des fautes graves envers soi-même.

Quoi qu'il en soit, nous aurons surtout à traiter des *maléfices* proprement dits, ou sortilèges perpétrés en vue de nuire au prochain.

Nuire au prochain, c'est la grande ambition des vassaux de Satan.

Mais, avant d'entrer dans le détail des pratiques superstitieuses les plus usitées de ces misérables, il paraît opportun de produire, à titre d'exemple, un fait évident et bien constaté de sortilège effectif, que nous empruntons aux chroniques judiciaires du xvii^e siècle.

C'est justice d'observer, à l'honneur du Parlement de Paris, que la tradition était de s'y montrer, en matière de sorcellerie, d'une modération relative. La jurisprudence des Boguet et des Remigius n'y était point admise: mais, à rencontre des Parlements de province où la coutume allumait des bû-

chers pour simple délit de superstition (1), les magistrats de Paris ne livraient d'ordinaire aux flammes que des sorciers dûment convaincus d'avoir, par leurs manœuvres, causé la mort d'une personne, ou tout au moins des dégâts matériels, tels que la perte des bestiaux ou la ruine des récoltes.

Or, le bailli de Pacy, ayant condamné pour ces derniers crimes, mais en l'absence de preuves péremptoires, plusieurs bergers aux supplices de la corde et du feu (c'était dans l'intervalle des années 1687-1691), le Parlement avait cru devoir casser le verdict de première instance et substituer à la peine de mort celle des galènes. Il tenait pour constante la culpabilité des prévenus, auteurs des préjudices soufferts; mais les ravages étaient-ils dus à des opérations magiques ou simplement à des moyens naturels ? — La Cour hésitait à se prononcer.

Les preuves décisives ne devaient point se faire longtemps attendre, celles qui signalèrent le procès du berger Hocque parurent si concluantes, que le retentissement de cette série d'affaires fatigua tous les échos de l'Europe.

Les faits sont curieux. J'en veux fournir un résumé sommaire.

Le procès instruit contre Hocque avait eu pour motif déterminant l'étrange contagion qui décimait alors les bestiaux. La voix publique dénonçait en lui l'auteur de cette calamité.

(1) Les Cours souveraines de Bordeaux et de Rouen se distinguaient entre toutes par leur fanatisme indécrottable.

Condamné seulement aux galères par la Haute-Justice de Pacy, le 2 septembre 1687, Hocque frappa d'appel la sentence du bailli. Mais, dans l'hypothèse litigieuse de sorcellerie, la Cour de Paris ne révisait guère que les sentences de mort. Ce n'était pas le cas de la sienne, qui fut confirmée par arrêt du Parlement, en date du 4 octobre suivant. L'indulgence du premier juge, conforme cette fois à la jurisprudence de la chambre d'appel, trahissait les doutes de ce magistrat touchant la cause efficiente de l'épidémie, car il n'avait prononcé que la peine des empoisonneurs de troupeaux « par le moïen de gogues et aultres voyes naturelles ». Sur ces entrefaites, nonobstant l'arrestation du berger, la mortalité sévissait plus intense sur le bétail. D'où mille conjectures et le soupçon qu'on s'était trompé.

Afin de s'en éclaircir — Hocque étant encore en prison à Paris — l'on s'avisa de lui donner pour compagnon de chaîne un certain Béatrix, lequel rentrait dans cette variété de mouchards qu'on a nommés depuis des *moutons*.

Suivons la marche des événements. La ruse réussit à souhait: Béatrix fait boire le berger qui, sans défiance, lâche le mot de l'énigme. Il avoue avoir enterré, dans une écurie qu'il désigne, « une charge d'empoisonnement magique, appelée les neuf conjuremens ». L'épidémie ne cessera, s'empresse-t-il d'ajouter, qu'une fois le charme détruit.

Que fait Béatrix ? Il va tout raconter au Commandant de la Tournelle, homme de prudence et

de conseil, qui lui prescrit de faire boire encore le sorcier, afin d'obtenir de lui la rupture du sortilège. Hocque, dans les fumées du vin, consent à tout, sans songer que l'effet immédiat qui doit suivre la levée du charme, sera sa mort à lui, qui en est Fauteur. Car c'est une loi redoutable en Goëtie — loi dite du *choc en retour* — que tout courant d'empoisonnement magique, détourné du but où il devait frapper, revient aboutir à son point d'émission avec une violence double ; dès lors, l'envoûteur est perdu sans ressource, s'il n'a l'adresse de faire dévier l'influx mortel sur la tête d'une tierce personne — victime substituée et qui meurt à sa place.

Passablement ivre, le berger écrit donc à son fils Nicolas Hocque, de faire *lever la charge* par un sorcier bourguignon nommé Bras-de-fer; il s'en remet à ce collègue, se bornant à prescrire que son propre nom ne soit pas prononcé. Mais quand, à peine dégrisé, Hocque apprend que sa lettre est partie, la lucidité lui revient, il entre dans une indescriptible fureur contre Béatrix : « Tu vas être cause de ma mort, s'écrie-t-il, tu mourras ! car tu m'a pris en traître. » Et avec l'aide des forçats, toujours empressés à punir un *mangeur* (1), il se met en devoir d'étrangler Béatrix. Nul doute que le mouchard n'y eût laissé sa vilaine âme, sans la soudaine intervention du Commandant de la Tournelle, qui se montre entouré déjà de gens d'armes, réprime la sédition qui gronde, et met Béatrix en sûreté.

(1) Un mouchard.

Cependant Bras-de-Fer, appefé à Pacy, parvient « par des figures et impietez exécrables » à découvrir l'endroit des écuries où gît la charge d'empoisonnement, qu'il¹ déterre et s'empresse de brûler, en présence du fermier et des garçons de ferme. « Mais, à l'instant — dit la Relation authentique — il témoigna y auoir grand regret et que l'Esprit luy auoit reuelé que c'estoit Hocque qui auoit faict ladite charge et qu'il estoit mort a 6 lieues dudit Pacy dans le tems qu'il l'auoit leuée, (sans sçauoir qu'il fût à Paris en prison). *Ce qui se treuua estre véritable, tant par l'information faicte par le commissaire le Marié au château de la Tournelle, que par celle faicte par le iuge de Pacy sur les lieux, qu'au mesme iour et à la mesme heure que Bras-de-fer auoit commencé à leuer ladtcte charge, Hocque qui estoit vn homme des plus forts et des plus robustes, estoit mort en vn instant, dans des conuulsions estranges et se tourmentant comme vn possédé, sans vouloir entendre parler de Dieu ni de confession : ce qui fit voir sensiblement qu'il auoit quelque chose de sur-naturel dans les maléfices de ces bergers... »*

On a conservé au greffe de la Cour les pièces authentiques « du procez qui a esté Haict, tant audit Btas-d'e-fèr, qu'aux enfans dudit Hoeque et aux nommez Pierre Petit et Iean Berger, treuues complices... » La Relation poursuit en ces termes : « On treuua les bergers saisis de Hures manuscrits, contenans plusieurs moïens de faire mourir les bestiaux, attenter à la vie des homme et à Thon-

neur des femmes. *Et ceux qui furent pris et interrogés reconnurent avoir fait des charges d'empoisonnement sur les bestiaux appelés entre eux. LE BEAV-CIEL-DIEV, avec des parties de la sainte Hostie qu'ils: prenoient à la communion, des exeremens d'animaux et un escripi avec du sang des mesnies animaux meslé d'eau beniete et les paroles mentionnées au procez. »*

En 1691, on saisit encore deux sorciers de cette même bande, Pierre Branle et Médard Lavausi qui seront pendus et brûlés le 2 décembre 1691, en exécution d'une sentence du Bailli de la Châtellenie de Pacy datée du 26 octobre de la même année et confirmée cette fois par le Parlement quatre jours avant l'exécution.

On sait à présent ce *que* nos pères appelaient un charme.

Plus d'un s'étonnera peut-être de voir de hideux objet décoré d'un nom si *charmant*. L'étymologie justifie tout; *charme*, qui vient de *carmen*, exprime donc une préparation rendue efficace par la vertu de paroles magiques, le plus souvent rythmées à l'origine — *carmina* — parfois chantées: d'où le mot *d'incantation*, qui signifie l'acte même de cette conséquence, ou mieux de cette exécution verbale, psalmodiée par *l'Enchanteur*.

On sait que le charme est d'autant, plus puissant, que les substances mêlées sont plus étranges, plus incompatibles, plus repoussantes et, sur toutes choses, de nature à contredire l'esprit par les con-

trastes de leur mélange. La *Clef de la Magie noire* fera comprendre pourquoi. C'est pour un motif très analogue à celui-là, que Pic de la Mirandole enseigne cet axiome: « Les paroles les plus incompréhensibles, les formules d'évocation les plus absurdes en apparence, sont magiquement les plus efficaces (1). » Aussi ne faut-il pas s'étonner de lire, dans les grimoires et même dans certains rituels de haute théurgie» des mots et des phrases entières qui sont rebelles à la sagacité des plus savants linguistes. Bien avant Pic de la Mirandole, le théosophe Jamblique, dans son livre *De Mysteriis* (cap. *de Nominibus divinis*), résolvait de même l'objection soulevée par Porphyre, touchant le sens impénétrable de tels noms barbares, usités dans les cérémonies religieuses, ces noms, dit-il, que leur antiquité rend obscurs, méritent toute notre vénération: ineffables et révélés d'En-Haut, ils se rapprochent davantage de la langue des dieux. — Sans discuter ces opinions, je note la prédilection manifeste des adeptes de la Goëtie pour les paroles intelligibles et les mélanges inouïs.

Que l'enchanteur élabore des charmes en vue de semer la mort ou de lâcher la bride aux passions déréglées, il prend toujours soin d'incorporer des choses saintes, bénites ou consacrées, avec les ma-

(1) On lit également dans les *Oracles* attribués à Zoroastre (cap. *de Dæmonibus et sacrificiis*) : « Nomina barbara nunquam mutaveris; sunt enim nomina apud singulos a Deo data, potentiam in Sacris ineffabilem habentia. » (*Trinum Magicum*. Francofurti, 1629, petit in-12, p. 345.)

tières les plus répugnantes et souvent les plus obscènes. C'est un fait curieux à retenir; car, dyarchiste impur, sa délirante ambition paraît constamment d'atteindre à la profanation la plus sacrilège et pour ainsi dire la plus intime, en donnant aux substances essentiellement disparates qu'il pétrit ensemble, une monstrueuse apparence d'homogénéité.

Toujours cette fureur manichéenne d'opposer le Ciel à l'Enfer, pour les mêler, les confondre, les pervertir et les outrager ainsi l'un par l'autre.

Prenons un exemple historique dans les aveux de Magdelaine Bavent, la plus célèbre d'entre les Religieuses de Sainte-Elisabeth de Louviers, dont nous mentionnons la possession au chapitre iv. Ces aveux ont été publiés sous forme de Mémoires ou d'Autobiographie, par les soins du R. P. Desmarts, prêtre de l'Oratoire et sous-pénitencier de Rouen, qui fut le confesseur de Magdelaine repentie. On lit en tête du chapitre VI: « Quinze iours à peine s'estoient écoutez, que Picard (le directeur du Couvent) prit quelque prétexte au iardin, où i'estois avec quelques-vnes des Religieuses. Pour lors, i'auois l'incommodité de mes mois. Il nous suivit, et comme nous fusmes arrestées en certain endroit, il prit vne Hostie dans vn liure qu'il portoit, avec laquelle il recueillit quelques grumeaux du sang tombé en terre. Après, il l'enueloppa dedans, et m'appelant à Iuy vers le cimetièrre, me prit le doigt pour Iuy aider à mettre le tout dans vn trou proche d'vn rozier. Les filles qu'on exorcise ont dict, que c'estoit vn *charme*, pour attirer les Reli-

gieuses. à la lubricité. Je n'en saurois que dire... mais il est certain que, pour mon particulier, Fes-tois fort encline à aller en ee même lieu où i'estois taauadllée de tentations sales et tombois en impureté. » (*Histoire de Magdelairie Baueni, ensemble l'arrest... etc....*, par le R. P. Desmarets. Paris, le Gealil, 165, in-4.)

Si révoltants que soient ces détails, nous avons dû les citer, à l'appui de notre dire (1).

Les *charme*» suggestifs d'amour impur prennent le nom caractéristique de *Philtres* (du grec aimer), spécialement lorsqu'ils consistent en élixirs, en breuvages que le sorcier fait boire à sa victime, ou bien en poudres, en électuaires, qui doivent être mêlés aux aliments.

Quant aux charmes meurtriers, c'est mal à propos que certains auteurs leur ont donné le nom de *Philtres*... Nous les avons vu qualifier plus correctement, ce semble, de *charges d'empoisonnement magique*.

Le *Sortilège* désigne, en général, toute opération de magie ténébreuse. Le *Maléfice*, appellation déjà moins vague, bien que très élastique encore, dési-

(1) Du moins le passage choisi par nous peut-il se transcrire; il en est d'autres, dans le même ouvrage, que nous ne saurions nous résoudre à mettre sous, les yeux du Public. C'est fâcheux pour notre thèse, mais nous professons le respect du Lecteur. Bornons-nous à lui signaler, comme très intéressants au point, de vue qui nous occupe, les douze derniers chapitres de ce livre, coté LK7, 4183, à la Bibliothèque nationale.

tout rite de sorcellerie accompli d'ans le but de nuire au prochain (*mal facere*). Quant à l'opération perpétrée à distance, et dont l'effet doit être de faire languir et dépérir le maléficié, ou de le frapper à mort, c'est *l'Envoûtement* proprement dit. « L'Envoûtement, dit Eliphas, mot très énergique dans sa simplicité gauloise, est l'action de prendre pour ainsi dire et *d'envelopper quelqu'un d'ans un vœu*, dans une volonté formulée (1). »

En tous les cas l'objet *charmé* n'est autre que la matière sacramentelle du Maléfice et *l'Enchantement* en est la forme.

Dans l'Envoûtement, la matière prend le nom de *Volt* (du Latin *vultus*, effigie) et la forme s'appelle *exécration magique*.

Le Volt de l'Envoûtement classique est la figure, modelée en cire, du personnage dont on veut la perte. Plus la ressemblance est parfaite, plus le maléfice a chance de réussir. Si, dans la composition du Volt, le sorcier peut faire entrer, d'une part quelques gouttes de saint chrême ou des fragments d'hostie consacrée; d'autre part, des rognures d'ongle, une dent (2), ou des cheveux de sa future victime, il pense que ce sont là autant d'atouts dama son jeu.. S'il peut dérober à celle-ci quelques, vieux effets, qu'elle ait beaucoup portés, il s'estime

(1) *Dogme de Fa Haute Magie*, page 297.

(2) D'où cette locution populaire de menace, qui est devenue une vague formule de haine ou simplement de rancune. *Qu'il prenne garde, j'ai une dent contre lui*.

heureux d'y tailler l'étoffe dont il habillera la figurine, le plus possible à l'instar de son vivant modèle.

La tradition prescrit d'administrer à cette poupée ridicule tous les sacrements qu'a pu recevoir le destinataire du sortilège: Baptême, Eucharistie, Confirmation, Prêtrise et jusqu'à l'Extrême-Onction, si le cas y échoit. Puis l'exécration se pratique en lardant cet objet d'épingles empoisonnées, avec une grande explosion d'injures pour exciter la haine, ou bien en l'écorchant à certaines heures fatidiques, au moyen d'éclats de vitre ou d'épines venimeuses, toutes dégoûtantes de sang corrompu.

Un crapaud, auquel on donne le nom de celui qu'on désire envoûter, remplace aussi parfois le Volt en cire; mais les cérémonies imprécatoires demeurent identiques. Une autre recette veut qu'on lie le crapaud vivant avec les cheveux qu'on s'est procurés d'avance: après avoir craché sur ce vilain paquet, on l'enterre sous le seuil de son ennemi, ou en tout autre endroit qu'il fréquente tous les jours, par nécessité (1) : l'esprit élémentaire du cra-

(1) Voici un exemple de sortilège assez analogue.

Une nuit d'été de l'an 1619, le fossoyeur du cimetière Saint-Sulpice, éveillé par les abois de son chien de garde, vit trois femmes occupées à un maléfice. Elles contournaient les murs de l'église en traçant des cercles à terre, avec leur bâton. Bientôt elles allèrent creuser un trou près de la tombe d'un charpentier, pour y déposer leur charme. Toutes choses qui se firent à quelques pas du fossoyeur consterné.

Le brave homme, s'étant mis en tête qu'elles enterraient la victime de quelque infanticide, s'en fut consulter sa femme, pour s'éclaircir du parti à prendre en pareille occur-

paud s'attache à lui désormais et le persécute jusqu'à la tombe, à moins qu'il n'ait l'adresse de le renvoyer à l'envoûteur.

Eliphas Lévi, qui rapporte ce rite étrange, observe que le maléficié déjoue la manœuvre, s'il prend soin de porter sur lui un crapaud vivant dans une boîte de corne. Le même auteur ajoute, au sujet de ce répugnant batracien: « Le crapaud n'est pas venimeux par lui-même; mais c'est une éponge à poisons : c'est le champignon du règne animal. Prenez donc un gros crapaud, dit Porta, et enfermez-le dans un bocal avec des vipères et des aspics. Donnez-leur pour toute nourriture, pendant plusieurs jours, des champignons vénéneux, de la digitale et de la ciguë; puis, irritez-les en les battant, en les brûlant et en les tourmentant de toutes les manières, jusqu'à ce qu'ils meurent de colère et de faim. Vous les saupoudrez alors d'écume de cristal pulvérisé et d'euphorbe, puis vous les

rence. Lorsqu'il revint avec son frère, dont il avait requis l'aide, les trois sorcières étaient en fuite. On n'en put saisir qu'une seule, femme de la lie du peuple, nommée Claire Martin, et que le bailli de Saint-Germain-des-Prés fit fustiger publiquement.

Mais le fossoyeur et son frère ne purent découvrir d'enfant nouveau-né: « Aïant fouy peu auant avec un ossenient de coste de trespasé, ils trouerent vn cœur de mouton, plein de clous à latte, lardé en forme de demi-croix et force bouquets d'espingles y tenant: chose horrible, à laquelle ils ne voulurent point toucher de la main, mais le leuerent et posèrent sur vne pelle à feu... »

A présentation de ce charme, la sorcière n'essaya pas de nier; on ne la traita si doucement qu'en raison même de la spontanéité de ses aveux.

mettrez dans une retorte bouchée et vous en absorberez lentement toute l'humidité par le feu; vous laisserez ensuite refroidir et vous séparerez la cendre des cadavres de la partie incombustible qui sera restée au fond de la retorte: vous aurez alors deux poisons, un liquide et un autre en poudre. Le liquide sera aussi efficace que la terrible *Aqua Toffana*; celui en poudre fera dessécher ou vieillir en quelques jours, puis mourir au milieu d'horribles souffrances, ou dans une atonie universelle, celui qui en aura pris une pincée mêlée avec son breuvage. Il faut convenir que cette recette a une physionomie magique des plus laides et des plus noires et qu'elle rappelle, à lever le cœur, les abominables cuisines de Canidie et de Médée (1). »

Les rites d'envoûtement se multiplient sous un grand nombre de modes plus ou moins pittoresques. Eliphas Lévi cite encore celui qui consiste à enclouer en forme de croix tous les vestiges empreints sur le sol par celui qu'on tâche ainsi de tourmenter. L'on se sert de clous à forte tête « consacrés pour les œuvres de haine avec les fumigations puantes de Saturne et des invocations aux mauvais génies (2). »

Nous nous en tiendrons là pour l'envoûtement, du moins sous les formes traditionnelles en Europe et d'après les indications principalement colligées dans les Grimoires que nous légua le moyen âge.

(1) *Dogme de la Hante Magie*, pages 328, 329.

(2) *Rituel*, page 242.

Mais comment passer sous silence l'Agent occulte et dévastateur des nègres Vaudoux, cet insaisissable *nescio quid*, nommé par eux *Mandigoës-Obi* ; cette puissance inconnue, qui, sous figure d'épidémie périodique, décime les populations de Saint-Domingue et d'autres îles des Antilles?

La secte du Vaudoux, s'il faut en croire M. d'abbé Bertrand, est une confrérie, ou plutôt un culte rapporté d'Afrique. Ce qui tiendrait à confirmer cette assertion, c'est d'un côté, la similitude frappante des vocables *Obi*, *Oibiyah*, avec *l'Obéah* typhonien mentionné dans le *Papyrus Anastasi*, *l'Ob* des Hébreux et leurs esprits *Oboth* (1), mots d'origine égyptienne et peut-être éthiopique, — et, d'autre part, la concordance (invariable des significations magiques de ces termes, maintenue à plusieurs vingtaines de siècles, comme à plusieurs mille lieues de distance.

La cérémonie capitale des adeptes du Vaudoux offre un air étrange de parenté avec celle du Sabbat des Sorciers, telle que nous l'avons décrite au chapitre II. « La scène, dit M. de Mirville, se passe au fond le plus impénétrable de la forêt, sur la plus ardue des montagnes, sur le bord des volcans ou dans les marais pestiférés. L'appel nominal des fidèles, la constatation de la *présence de l'Obi*, l'apport du sistre et de la chaudière, regorgement d'une chèvre qui doit s'offrir d'elle-même à son bourreau

(1) *Oh*, *Oboth*, c'est la véritable prononciation des vocables אוב et אובות dont nous avons parlé déjà, et qui s'écrivent *Aôb* et *Aôbôth*.

et mourir sans pousser un seul cri, la danse orgias-tique, l'agenouillement devant des serpents, des hurlement épouvantables, des actes d'une infamie révoltante et trop souvent, dit-on, *l'immolation d'un enfant*: voilà tout le programme de la fête mysté-rieuse pendant laquelle on inscrit tous les noms désignés à la vengeance (1). »

Et les ennemis de la secte périssent tour à tour, frappés d'un mal mystérieux, d'une consommation sans cause appréciable!

Un européen habitant la Jamaïque, M. Lond, ra-conte que, sur la dénonciation d'une pauvre femme mourante par le fait du Vaudoux, l'on fit une exacte perquisition dans la cabane d'une négresse octogé-naire, redoutable magicienne, notoirement désignée pour telle et convaincue d'avoir lâché *l'Obi* sur un nombre considérable d'indigènes... C'étaient chaque jour des victimes nouvelles. Quelques hardes et de menus ossements; puis un vase en terre plein de boulettes d'argile, pétrie, autant qu'on sut distin-guer, avec des cheveux et des bouts de linge; enfin, le crâne d'un chat, les dents et les griffes du même animal, et des perles de verroterie diversement co-loriées: voilà tout ce qu'on put saisir de suspect en cette cabane, qu'on prit soin de brûler avec tout ce qu'elle contenait... *Aussitôt*, comme par enchan-tement, l'épidémie cessa (2). (Voir la *Bibliothèque Britannique*, t. IX, page 521.)

(1) *Des Esprits et de leurs manifestations diverses*. Paris, 1864, 6 vol. grand in-8 ; tome V, pp. 317-318.

(2) Ces faits se sont passés dans la dernière partie du

Le dieu Vaudoux, dont la puissance paraît sans limites, n'est autre pour ses fidèles, qu'un *serpent sacré*. Son culte, comme tous ceux que déshonore ce symbole de toute abomination mystique, son culte se relie aux arcanes de l'Incube, dont il est si souvent parlé dans notre ouvrage.

Puissamment groupés autour de leur grand prêtre, ministre omnipotent des vengeances occultes, les adeptes du Vaudoux constituent une redoutable société secrète, qui n'est pas sans analogie avec la secte indienne des Thuggs, déjà connue de nos lecteurs.

Le serpent du Vaudoux est, en somme, cette même puissance tortueuse de destruction, que le goëtien de l'antique Egypte évoquait en ces termes, au secours de ses rancunes: « O toi qui hais, parce que tu as été chassé, je t'invoque, tout-puissant souverain des dieux, destructeur et dépopulateur, toi qui ébranles tout ce qui n'est pas vaincu! Je t'évoque, ô Typhon-Seth !... Vois: j'accomplis les rites prescrits par la magie, c'est par ton vrai nom que je te somme. Viens donc à moi franchement, car tu ne peux me refuser... Et moi aussi, je hais telle maison qui est prospère, telle famille qui est

XVIII^e siècle. — La secte du Vaudoux est loin d'être éteinte aujourd'hui. Certains auteurs prétendent même que, depuis la fameuse Révolution de Saint-Domingue, qui fut indubitablement son œuvre, cette sorte de Franc-Maçonnerie barbare a pris encore une notable extension.

heureuse: sus contre elle, et renverse-la, car elle m'a fait injure! (1).

Quelle que soit la substance propre de cet Agent formidable, dont le serpent a toujours été l'un des emblèmes hiératiques, il est certain qu'elle se plie à l'accomplissement de toutes les œuvres mystérieuses. Et les Modernes qui pensent diriger (sous le nom de fluide électrique), et soupçonnent vaguement (sous celui de magnétisme) deux modifications très indirectes de son énergie, se font une idée inexacte et lointaine à tous égards des pouvoirs que peut développer en soi l'homme qui a su pénétrer la nature essentielle de cet Agent.

Acquérir une pareille connaissance, voilà qui n'est donné qu'à une rare élite; encore ceux qui la composent sont-ils loin de posséder, par le fait même, les privilèges du mage parfait. Pour y parvenir, la science n'est qu'une insuffisante condition: on y doit joindre un empire absolu sur la chair, un entraînement considérable, une audace sans défaillance et le plus inaltérable sang-froid. C'est dire combien Je nombre est restreint des *initiés* devenus de véritables *adeptes*. Il s'en faut que l'auteur se flatte de compter parmi ces Saint-Michel de l'Occultisme, pour qui le dragon est un esclave toujours docile et désarmé. Mais de tels demi-dieux ont existé — témoins Moïse, Orphée, Apol-

(1) Voir les Papyrus Anastasi et Sallier, commentés par l'égyptologue Reuven, dans ses *Lettres à M. Letronne*.

lonius et tant d'autres; — peut-être même en existe-t-il encore aujourd'hui un trait distinctif les caractérise, à quoi l'on peut infailliblement les reconnaître. Ils ont, toujours et partout, fait usage du sceptre magique en vue d'un bien général, ou tout au moins collectif; nulle part et jamais, en vue d'un intérêt personnel ou d'une mesquine ambition.

Fermons cette parenthèse. Aussi bien les oeuvres dont traite notre livre n'ont rien à voir avec ces vivants miracles de la science et de la volonté. Nous n'avons prononcé leurs grands noms que pour éveiller des échos providentiels jusque dans la crypte ténébreuse où Satan reçoit les hommages de son digne pontife: le magicien noir.

Celui-ci paraît, au premier coup d'œil, revêtu des mêmes prérogatives que le Mage de lumière. On va parfois jusqu'à les confondre. C'est par une erreur d'optique, ou, comme auraient dit nos pères, c'est par l'effet d'un mirage infernal, que l'homme lige du serpent arrive à se donner ainsi des airs de prince.

Le sorcier ne dispose de rien au monde: c'est au contraire l'Esprit *impersonnel* du Mal qui dispose de sa pauvre *personne* et qui s'en joue. — Le sorcier n'accomplit point ses prestiges au moyen de l'Enfer; c'est l'Enfer qui les accomplit par le moyen du sorcier, qu'il entraîne en son tourbillon de démence fantastique, de perversion fatale et de désordre universel!

Pas de valet moins libre que le magicien noir:

pantin calamiteux de l'Invisible, marionnette inconsciente du Mal, il abdique toute *personnalité vraie* (1); il noie son libre arbitre dans l'océan funeste dont il va devenir une vague. Mais en revanche, il sera cette vague, et la grande Puissance occulte va désormais agir en lui, puis — par son intermédiaire — hors de lui.

Elle se manifestera, cette Puissance, sous tous les aspects du mal et du désordre. C'est par elle que nous avons déjà vu le dernier des esclaves, revêtu d'une apparente maîtrise, influencer à distance les êtres vivants, les frapper de mort, de consommation ou de folie. Mais la région accessible à ses maléfices ne se borne point là, comme la suite va le montrer.

Il y a d'abord les charmes qui s'attaquent au sens gènesique, soit pour l'exalter, soit pour l'abolir.

Nul n'ignore quel despotique empire a toujours exercé sur la plupart des hommes ce tyran malencontreux de l'organisme, qu'on a nommé *le sixième sens*. On sait à quel point sont variables les caprices de son appétit — tantôt avide opiniâtrement des plus tristes mets, ou dédaigneux mal à propos, lorsque pour lui la table se trouve mise avec magnificence.

Les sorciers ont exploité de tous temps une prédisposition aussi aléatoire: faire monter ou descendre à leur gré cette marée fallacieuse du désir, c'est

(1) Le Mage, au contraire, abdique toute *personnalité fausse*. Ceci deviendra clair au Livre II

encore un jeu de prédilection pour certains charmeurs de village, et je dois dire qu'ils y excellent: c'est merveille de les voir déprimer l'appétit vénérien jusqu'au calme plat, ou l'exaspérer jusqu'au délire.

Je ne jurerais point que l'habile emploi des excitants et des anaphrodisiaques fût tout à fait étranger à leurs sortilèges; plusieurs ont certainement recours à ces moyens artificiels, qui, ressortissant plutôt de l'étude physiologique des médicaments, semblent n'avoir rien à faire avec la sorcellerie. Mais, il faut en convenir, ces drôles demandent le plus souvent à des pratiques de Magie noire un résultat qui n'est ni moins immédiat ni moins efficace.

Mon lecteur connaît déjà la composition générale des philtres. J'indique, à titre de curiosité, quelques recettes moins atroces, sinon moins ridicules, pour enflammer l'amour d'une femme : les grimoires prescrivent de lui faire sentir une pommade à base de Chypre et d'ambre gris, triturés avec la moelle extraite du pied gauche d'un loup, — ou bien encore de lui *bailler* la moitié gauche d'un squelette de grenouille, qu'on s'est procuré en exposant l'animal tout vif dans une fourmilière (la moitié droite inciterait à la haine, comme la gauche excite à l'amour). Selon d'autres classiques de la sorcellerie, on doit faire prendre à la malheureuse une demi-dragme de la préparation suivante : testicules de lièvre et foie de colombe mis en poudre dans un mortier, avec les écailles friables du sang qu'on aura pris

soin de tirer en avril, un vendredi, et qu'on aura fait sécher au four, dans un petit pot vernissé. Le tout avec un assaisonnement de cérémonies sacrilèges et de paroles magiques, dépourvues de tout sens raisonnable (1).

On pense bien que toutes ces recettes de haut goût sont par elles-mêmes vaines et sans vertu; tout dépend, nous dit Paracelse, du *Magnes* intérieur et occulte, c'est-à-dire de la puissance plus ou moins directe du charmeur sur l'astral.

Les plus grotesques formules sont les plus efficaces, les mixtures les plus saugrenues sont les meilleures entre les mains d'un sorcier véritable: puisque les contrastes même de ces mélanges incohérents constituent un élément adéquat à son vouloir désordonné, une base apte à lui servir de point d'appui (2).

Mais gardons-nous d'anticiper sur les théories du

(1) Je cite textuellement la recette incroyable que propose le *Grand Albert*, pour antidote de ces divers philtres: « Si une femme a donné quelque chose à un homme pour s'en faire aimer, et qu'il s'en veuille défaire, il prendra sa chemise (celle de la femme) et pissera par la têtère et par la manche droite; aussitôt il sera délivré de tous maléfices. » (Livre II, page 147.)

(2) « ... Tout ce que pense l'esprit d'un homme qui aime ardemment a de l'efficace pour l'amour, et tout ce que pense l'esprit d'un homme qui hait beaucoup, a de l'efficace pour nuire et pour détruire. Il en est de même dans toutes les choses auxquelles l'esprit s'attache fortement, parce que tout ce qu'il pense et tout ce qu'il fait provenant des caractères, des figures, des mots, des discours, des gestes et autres choses semblables, aide l'appétit de l'âme et acquiert des vertus admirables... (CORNEILLE AGRIPPA, *Philos, occulte*, tome I, p. 191-192).

livre II. Notre cadre nous restreint à l'esquisse des principaux sortilèges.

Si le charme d'amour s'appelle *philtre*, le charme d'impuissance à l'amour prend le nom pittoresque et naïf de *nœud de l'aiguillette*.

C'est ici l'un des plus habituels griefs du populaire contre les sorciers. Ce qu'on a fait périr de malheureux sous ce prétexte, est presque incalculable; il faut dire qu'on procédait un peu à la légère... Quel déplaisir plus fréquent, en effet, aux premières nuitées d'amour, que ce marasme paradoxal de la chair, alors que le cœur est cependant très intéressé? En ces cas, à défaut d'autre enchanteur mal intentionné, Dame Emotion paraît une magicienne très suffisante pour nouer l'aiguillette. C'est ce dont nos pères ne voulaient pas convenir. Pour peu qu'une déception de ce genre se prolongeât, ils criaient au maléfice ! Ils passaient alors en revue toutes les personnes de connaissance, ou suspectes de commerce avec le Démon, ou simplement jugées capables de nourrir quelque vieille rancune contre l'un des conjoints... Et malheur au pauvre hère sur qui pesaient les soupçons ! Il n'est au monde animal moins endurant qu'un amoureux dérangé dans son bonheur: c'était assez d'une confiance marmottée à l'oreille du magistrat, pour qu'aussitôt celui-ci, dans le but de découvrir le vrai coupable, ordonnât d'appliquer tous les suspects aux questions ordinaire et extraordinaire.

Quoi qu'il en soit, la ligature de l'aiguillette a toujours été par tous pays l'un des charmes les plus

populaires et, malgré son innocuité relative, l'une des vengeances universellement redoutées, impitoyablement punies : « La pratique en est aujourd'huy plus commune que iamais, veu que les enfants mesme se meslent de nouer Fesguillette, chose qui mérite vn chastiment exemplaire... », écrit Boguet, sous le règne de Henri IV (1).

Pierre de Lancre, un contemporain de Boguet, nous apprend que la terreur de ce maléfice est si répandue, au commencement du xvii^e siècle, que la plupart des mariages se célèbrent en grand secret et comme à la dérobée.

Voilà qui réclame un mot d'explication. Il faut savoir que le rite le plus usuel, pour cette ligature, s'accomplissait communément à l'Eglise, pendant la cérémonie nuptiale. Ce rite est fort simple: après s'être muni d'un lacet, on assiste à la célébration du mariage. Lorsque les anneaux s'échangent, on fait au lacet un premier nœud; on en fait un second, au moment où le prêtre prononce les paroles essentielles au sacrement; enfin, quand les époux sont sous le drap, on en fait un troisième: et l'aiguillette est nouée (*Bodin*).

Un autre procédé consiste à entrelacer les doigts de ses mains, tordues la paume en dehors : on commence par le petit doigt de la main gauche et l'on continue lentement, jusqu'à ce que les deux pouces se rejoignent: alors le charme est parfait. Ce rite

(1) Discours exécrable des Sorciers. Lyon, Rigaud, 1610, in-8, page 212.

doit s'accomplir dans l'église, au moment où le mari présente à sa femme l'anneau.

Nous ne nous flattons pas de détailler tous les modes de ligature vénérienne, qui dépassent la cinquantaine, si l'on en croit Bodin (1). D'ailleurs, l'abbé J.-B. Thiers, dans son grand ouvrage sur les *Superstitions qui regardent les sacrements* (2), traite la question avec tous les détails qu'elle comporte, et nous renvoyons le lecteur aux pages 503-527 de son tome IV.

Les grimoires mentionnent un grand nombre d'autres ligatures, que nous nous dispenserons d'énumérer par le menu. Les curieux en trouveront le détail au chapitre XL du livre premier d'Agrippa (3).

Il nous est difficile, toutefois, de passer sous silence ce fameux charme d'engourdissement, dont on affirme que certains voleurs ont fait usage pour dévaliser une maison, sans courir la chance d'être inquiétés. Ce sortilège est célèbre dans les campagnes, sous le nom assez étrange, en vérité, de *Main de gloire*. « J'avoue, dit l'apocryphe du *Petit*

(1) *Le Grand Albert* donne une recette plus impertinente et plus bouffonne: « Qu'on prenne la verge d'un loup nouvellement tué; qu'on aille à la porte de celui qu'on veut lier et qu'on l'appelle par son propre nom. Aussitôt qu'il aura répondu, on liera la verge avec un lacet de fil blanc, et le pauvre homme sera impuissant aussitôt. »

Il faut convenir qu'on inventerait difficilement une recette plus saugrenue que celle-là. — Les recettes pour *dénouer l'aiguillette* sont du même goût.

(2) *Traité de Superstitions*, Paris, 1741, 4 vol. in-12.

(3) *La Philosophie occulte*, tome I, page 101.

Albert, que je n'ai jamais éprouvé le secret de la main de gloire; mais j'ai assisté trois fois au jugement définitif de certains scélérats qui confessèrent à la torture s'en être servis... dans les vols qu'ils avoient faits...; que l'usage de la Main de gloire étoit de stupéfier et de rendre immobile ceux à qui on la présentoit, en sorte qu'ils ne pouvoient non plus branler que s'ils étoient morts (1). » C'est la main d'un pendu qu'on dessèche au grand soleil, après l'avoir fait macérer quinze jours dans un mélange de zimat (sic), de salpêtre, de sel et de poivre long. On en parfait la dessiccation dans un four chauffé avec de la verveine et de la fougère; d'autre part, on compose une chandelle avec de la graisse du même pendu, de la cire vierge et du « *sisame de Laponie* ». Quand les voleurs veulent piller à loisir quelque maison, ils allument cette chandelle, et, se servant de la main du pendu comme d'un chandelier, ils entrent hardiment où ils ont affaire; bien convaincus qu'y eût-il là vingt personnes armées jusqu'aux dents, toutes seront frappées sur-le-champ de stupeur et d'engourdissement, en sorte qu'ils pourront se livrer sans crainte au pillage, car pas un des témoins de leur crime ne bronchera, tant que la chandelle magique ne sera point éteinte.

C'est là, du moins, ce que soutiennent les compilateurs de grimoires, qui chantent les louanges de ce prestigieux secret.

(1) Page 117, dans la mauvaise édition moderne de Paris, Renault, 1839, in-12.

Le *Glaneur indou-chinois*, qui se publiait à Malacca dans la première moitié du XIX^e siècle, signale un exemple de charme, qui n'est pas sans analogie



LA MAIN DE GLOIRE

avec la main de gloire. Malheureusement, nous n'avons aucun détail sur les cérémonies en usage pour l'accomplir ; le résultat nous est seul connu: « La curiosité publique, dit *le Glaneur*, a été vivement excitée depuis quelques jours par la découverte d'une bande de voleurs d'enfants des deux sexes.

Cette découverte a été faite par le zèle d'un tisserand en soie, qui, en se promenant dans les rues de Kanton, reconnut l'enfant de son maître, perdu depuis quelques jours. *L'enfant tourna sur lui un regard stupide et refusa de le reconnaître.* Le tisserand l'emmena de force chez son père.

« *Il restait toujours sous le charme de la stupidité; mais on n'eut pas plutôt appelé les prêtres de Bouddha et pratiqué les cérémonies efficaces, célébrées en pareille occasion, que le charme disparut et que l'enfant, en versant des larmes abondantes, reconnut son maître et son père. L'affaire et le miracle furent immédiatement communiqués au gouvernement, qui fit cerner le rendez-vous des voleurs d'enfants. On trouva six hommes et trois femmes qui faisaient ce métier depuis plus de vingt ans. Ils avaient enlevé pendant cette époque, plusieurs milliers d'enfants; il n'en restait plus que dix dans la maison, tous sous l'influence du charme stupéfiant, qui, comme celui jeté sur l'enfant du tisserand, disparut par les prières' et les cérémonies des prêtres de Bouddha (1).* »

Cette compétence aux exorcismes est commune aux ministres de tous les sacerdoces réguliers; il n'est pas indifférent d'y prendre garde.

Représentants ici-bas de l'Humanité céleste et mandataires de groupes importants des candidats terrestres à cette humanité, les prêtres de tout culte ont pouvoir de conjurer les forces collectives du

(1) *Le Glaneur indou-chinois* du 8 juillet 1820.

Mal, au nom de cette Puissance collective du Bien qui s'appelle la communion des Elus. Dans l'espèce, la réussite immédiate de l'Exorcisme — car c'en est un — prouve d'abondant que l'état de stupeur où ces enfants se trouvaient plongés n'était point l'effet de quelque narcotique ou de tout autre moyen artificiel: mais bien le résultat d'une action occulte, qu'on veuille l'appeler d'ailleurs *charme stupéfiant* comme M. de Mirville qui rapporte l'anecdote (1), ou qu'on préfère lui donner le nom moins archaïque, et plus à la mode aujourd'hui, de *phénomène suggestif*.

Avant d'entamer la description d'un autre ordre de sortilèges, nous signalerons encore le *charme* dit de *taciturnité*, si fameux dans les fastes judiciaires de la Sorcellerie. *Charme anesthésique* serait une locution plus exacte (2).

C'était, en substance, un diagramme le plus souvent tracé sur une bande minuscule de papier d'une extrême minceur. Les magiciens poursuivis en justice, ayant réduit ce diagramme au plus imperceptible volume, s'ingéniaient à le dissimuler sous l'ongle de leur orteil ou dans une mèche de leurs cheveux. Tant que ce palladium ne leur était point soustrait, ils affrontaient les plus abominables tortures sans ressentir le moindre malaise, et sans risquer par conséquent de se perdre, en laissant échap-

(1) *Des Esprits et de leurs manifestations diverses*, t. I, page 262.

(2) La taciturnité du sorcier n'est, en effet, qu'une conséquence de son état anesthésique.

per, à l'improviste, l'aveu décisif de leurs méfaits.

Aussi le premier soin du tortionnaire était-il de couper les ongles au patient, de lui raser les cheveux (le cas échéant, la barbe), enfin de l'épiler sur toutes les surfaces de son corps. Heureux pouvait se dire le prévenu, qu'on daignât s'en tenir à ces humiliants préliminaires, sans procéder à des sondages plus outrageants encore.

Les exemples ne se comptent pas, en face du bourreau, d'attitudes impassibles dues au *sort de taciturnité*. C'est un diplôme de stoïcisme, un brevet de souveraine indifférence aux plus cruels traitements. Son efficace vertu ne saurait être mise en doute; aussi bien est-il d'un usage presque universel, si l'on en croit les auteurs.

On entend bien, au plus fort de la question, les sorciers pousser des gémissements ou même des cris, mais c'est un fait avéré qu'on *ne leur voit pas verser une larme*, quelques efforts qu'ils fassent dans ce but. Il y a plus: le magistrat est si pleinement édifié sur le compte d'une telle impuissance à manifester un phénomène qui est la conséquence normale, immédiate et première de la douleur physique, qu'il en tire un grave indice à la charge de l'accusé. C'est le cas, pense-t-il, d'ordonner de nouvelles perquisitions. Sitôt le diagramme découvert et brûlé, les grognements *à sec* et sans confession se métamorphosent en hurlements entrecoupés d'aveux — et les larmes de couler avec abondance.

Toutes les relations authentiques sont d'accord sur ce point. Quant aux conclusions à tirer de là,

nous avons foi dans la sagacité du lecteur, qui n'ignore ni les miracles de l'auto-suggestion (1), ni les cas si fréquents d'anesthésie hystérique.

A la ruine de l'homme et du bétail ne se limite point la pernicieuse influence du Sorcier. *Nuisance est son lot*, dit le proverbe: justifier ce dicton de toutes les manières, voilà son ambition. Les sorts jetés sur les moissons ne passaient pas jadis pour les moindres témoignages de son universelle malveillance. On attribuait à son seul regard le sinistre privilège de stériliser la terre et de nuire à tout être animé du souffle de la vie; d'où la locution populaire: *Il a le mauvais œil*.

Au demeurant, cette canaille, experte, aux pires négoce, tenait boutique de poudres de succession, de charges de contagion, d'élixirs de réparation. Son but ? — Abolir toutes fécondités heureuses ; faire avorter les récoltes et les femmes; semer la mort au logis comme à l'étable. L'ouvrier de ces précieuses besognes montrait deux visages comme Janus; empoisonneur ou sorcier — au choix: — compétence double !

La moisissure, récoltée la nuit sur les crânes de pendus, macérait dans ses boîtes ou distillait dans ses retortes avec l'écume des crapauds et la bave des vipères. Le règne végétal fournissait ses poisons, le règne animal ses venins, pêle-mêle : et hâve, déguenillé, sordide, on pouvait voir l'irrécou-

(1) Empressons-nous d'ajouter qu'il y avait là quelque chose de plus.

ciliable ennemi des hommes et des choses consumer, avec des paroles homicides ou sacrilèges, la subversive union de ces ingrédients hétérogènes, étonnés de se sentir pétris ensemble, aux hasards de sa folie.

Nous avons marqué plus haut l'origine ridicule des élixirs que le Diable lui-même, s'il faut en croire la Légende, distribuait aux fidèles de la messe noire. « Vne sorcière raconta en l'an 1583, qu'elle iettoit certaine poudre en l'air, que son Maistre luy auoit baillée, de laquelle naissoient de ces bestioles qui rongeoiet en peu de temps les fruicts de la terre (1). » Il va sans dire qu'on la brûla.

Il serait facile de multiplier les exemples équivalents; mais je préfère conter une anecdote un peu différente, rapportée par plusieurs démonographes (2).

Un paysan du diocèse de Trêves surveillant sa fille (âgée de huit ans à peine), qui plante des choux dans le potager, voit qu'elle s'en tire fort bien et la félicite de son adresse. — Je suis adroite à bien d'autres besognes, va, répond l'enfant avec mystère. Tu vois, le temps est serein, le ciel sans un nuage: eh bien! dis-moi l'endroit du jardin où tu veux que je fasse pleuvoir... — Le père ébahi désigne une petite pelouse située dans l'enclos; puis il observe la fillette qui s'est retirée à l'écart. Avec une croissante stupeur, il la voit creuser un trou dans le sol, à l'aide d'une gaulette de coudrier; cela fait, rem-

(1) Boguet, *Discours des Sorciers*, page 243.

(2) Entre autres, Delrio.

plir la fosse d'un liquide singulier et dont je laisse à deviner la provenance : le fait est qu'elle ne va pas le chercher bien loin, n'ayant qu'à s'accroupir pour cet exercice. Enfin il la voit battre de sa baguette la surface de cette mare artificielle, en marmottant des paroles qui n'arrivent pas jusqu'à lui. Tout à coup, un frisson s'empare du spectateur dont ces étranges préparatifs n'avaient pas ébranlé le scepticisme : il a cru voir un faible nuage se condenser au-dessus du carré de gazon ; plus de doute possible : car le soleil, toujours aussi brillant dans un azur aussi limpide, darde ses rayons sur ce brouillard léger, y détermine un arc-en-ciel parfait ; — et maintenant le météore se résout en gouttelettes fines et abondantes... La pluie s'est circonscrite à merveille dans les limites convenues, pas une goutte ne tombe au dehors. Le brave homme, consterné d'avoir dans sa famille une sorcière aussi précoce, veut savoir quel a été son maître dans un art évidemment suspect. L'enfant, pressée de questions, finit par avouer que sa mère l'a conduite au Sabbat ; pour ce qui touche à son savoir faire, elle en tient le secret de son *bon ami*, le Seigneur au pied fourchu. On pense bien que ces révélations ne sont pas pour pallier l'épouvante du père, à laquelle déjà se mêlent de cuisants scrupules de conscience... Bref, longtemps perplexe, il se résigne à prendre parti et, comme il est bon chrétien, il livre sa propre femme au magistrat, en se lavant les mains, comme Pilate. « Et

fust bruslée toute viue, » conclut la chronique. Rien de plus simple et de plus naturel.

La grêle, les tempêtes, la sécheresse ou Forage, suivant les cas, s'obtenaient par des recettes assez analogues à celle-là. C'est du moins ce qui résulte de la concordance des aveux et libres témoignages proférés en justice par les inculpés de sorcellerie.

Sans entrer dans la discussion des faits, nous ne saurions omettre de noter au passage l'air de parenté qui relie ces sortilèges aux phénomènes obtenus tous les jours par les Fakirs indous, de l'aveu même des plus sceptiques témoins (1).

Ces charmeurs semblent agir avec une toute-puissance relative sur un fluide igné (AKASA) plus subtil que la foudre, si célèbre elle-même dans les fastes du surnaturel.

S'il en faut croire les démonologues, le Feu du Ciel est un véhicule cher aux esprits malins, lesquels ont accoutumé de mettre la nature entière à contribution pour notre ruine. Sur ce chapitre, les libelles de sorcellerie ne tarissent point de concluantes anecdotes, — et ces légendes d'un autre âge n'ont rien, semble-t-il, qui nous doive surprendre.

Nul, en effet, n'ignore quel zèle mettaient nos aïeux à doter d'un moi conscient toutes les forces impersonnelles ou simplement instinctives de la nature naturée : c'était, chez ces chrétiens naïfs,

(1) Voir le *Spiritisme dans l'Inde*, par Jacolliot, p. 228-361.

l'ultime protestation de l'idolâtrie abjurée sous sa forme païenne, mais ingénieuse aux travestissements les plus orthodoxes et toujours vivace, en dépit des apparences.

Les dieux, précipités de l'Olympe, s'étaient réfugiés en Enfer ; simples démons désormais, ils avaient acquis droit de cité dans la foi nouvelle, au prix d'un double sacrifice d'amour-propre : l'acceptation d'un rôle subalterne et l'opprobre d'une torture virtuelle, il est vrai, mais avivée par un flot corrosif d'anathèmes et d'exorcismes sans répit.

A coup sûr, entre tous les agents naturels, la foudre est superlativement mystérieuse et fatidique d'aspect. Que, dès lors, tout éclair plus livide et plus aveuglant qu'un autre ait été, pour les imaginations du moyen âge, prétexte à une éclosion soudaine de diabolins : — encore un coup, il n'est rien là qui nous étonne.

Mais que penserons-nous des graves et troublants aveux qu'un savant contemporain fort honorablement connu, et qui certes, n'est jobard que de nom (1), confiait naguère, à l'*Ami des Sciences*, revue de M. Victor Meunier ? Voici les paroles textuelles de ce physicien : « Je tiens une découverte qui m'effraie !... Il y a deux électricités : l'une, brute et aveugle, est produite par le contact des métaux et des acides ; *l'autre est intelligente et clairvoyante*. L'électricité s'est bifurquée sous les,

(1) Jobard, savant français, mort à Bruxelles, en 1861...

mains de Galvani, Nobili et Mateucci : le courant brut a suivi Jacobi, Bonelli et Moncel, pendant que le *courant intellectuel* suivait Boisrobert, Thilorier et le Chevalier Duplanty... *Le Tonnerre en boule, ou l'électricité globuleuse contient UNE PENSÉE qui désobéit à Newton et à Mariotte, pour n'en faire qu'à sa guise.*

« Il y a dans les *Annales de l'Académie* des milliers de preuves de l'intelligence de la Foudre. Mais je m'aperçois que je me laisse emporter. Peu s'en est fallu que je ne vous LACHE LA CLEF qui va nous découvrir le *Principe universel* gouvernant les deux mondes : le matériel et l'intellectuel (1). »

Quoi de plus étrange, dans une bouche grave, que confiance pareille, si ce n'est toutefois le parti pris de réticences qu'y laisse percer un homme de ce poids, savant réputé par toute l'Europe pour la fermeté de son esprit, l'étendue de ses connaissances et plus d'une découverte sur le terrain des sciences naturelles ?

Mais trêve de commentaires : ce n'est point ici le lieu de discuter les opinions du physicien Jobard. Dans cette première septaine, nous nous bornons à collationner les faits.

Nous en citerons deux assez typiques, sur les hauts exploits de la Foudre-Esprit. Le premier n'a d'autre authenticité que le témoignage de gens simples et des plus enclins à l'hallucination rétrospective. Racontée par un auteur du xvii^e siècle, que

(1) *L'Ami des Sciences*, n° du 2 mars 1856, page 67.

cite l'abbé Lenglet-Dufresnoy. L'anecdote est sensiblement poussée au surnaturel (1) ; néanmoins, elle est assez curieuse pour trouver place dans un chapitre qui traite de diables et de sorcellerie.

LE GRAND FEV, TONNERRE ET FOVDRE DU CIEL *aduenus sur l'Eglise Cathédrale de Quimpercorentin, avec la vision d'un horrible et très espouventable Démon dans le feu sur ladicte Eglise* (2) : — « Samedi, premier iour de Feurier 1620, aduint vn grand malheur et desastre en la ville de Quimpercorentin, c'est qu'vne belle et haute Pyramide couuerte de plomb estant sur la nef de là grande Eglise et sur la croisée de ladicte nef fut toute bruslée par la foudre et feu du Ciel, depuis le haut iusques à ladicte nef, sans pouuoir y apporter aucun remède. Et pour sçauoir le commencement et la fin, c'est que ledict iour sur les sept heures et demie tendant à huict du matin, se fit vn coup de tonnerre et éclairs terrible entre autres : et à l'instant fut visiblement veu vn Démon horrible et espouuantable en faueur d'vne grande onde de gresle se saisir de ladicte pyramide par le haut et au dessous de la croix, estant ledict Démon de couleur verte, ayant vne longue queue de pareille couleur. Aucun feu ni fumée n'apparût sur ladicte

(1) Le mot *surnaturel* est à nos yeux fort impropre, et nous aurons soin de l'éviter dans les développements métaphysiques où il pourrait créer des confusions. Partout ailleurs, nous l'emploierons dans le sens vulgaire et que l'usage a consacré.

(2) Publié pour la première fois à Rennes, chez Jean DUBAND, 1620; puis réimprimé à Paris, chez Abraham SAUGRIN.

pyramide, qu'il ne fust près d'une heure de l'après-midy, que la fumée commença à sortir du haut d'icelle et dura fumant vn quart d'heure : et du mesme endroict commença le feu à paroître peu à peu en augmentant tousiours ainsi qu'il deualoit du haut en bas : tellement qu'il se fît si grand et si espouventable que l'on craignoit que toute l'Eglise ne fust bruslée, et non seulement toute l'Eglise, mais aussi toute la ville. Tous les trésors de ladicte Eglise, furent tirez hors : les voisins d'icelle faisoient transporter leurs biens le plus loin qu'ils pouuaient de peur du feu. Il y auoit plus de quatre cents hommes pour esteindre ledict feu, et n'y pouuoient rien faire. Les Processions allèrent à l'entour de l'Eglise et autres Eglises, chacune en prières. Enfin, ce feu alloit tousiours en augmentant, ainsi qu'il trouuoit plus de bois. Finalement, pour toute resolution, on eut recours à faire mettre les Reliques saintes sur la nef de ladite Eglise, prez et au deuant du feu. Messieurs du Chapitre (en l'absence de Monseigneur l'Esueque) commencèrent à coniurer ce meschant Démon, que chascun voyait appertement dans le feu, tantôt vert, jaune et bleu ; iettant les Agnus Dei, dans iceluy et prez de cent cinquante bariques d'eau, quarante ou cinquante charetées de fumier, et neantmoins le feu continuoit. Et pour dernière resolution, l'on fit ietter vn pain de seigle de quatre sols, dans lequel on y mit vne Hostie consacrée, puis on prit de l'eau bénite avec du lait d'une Ifemme nourrice de bonne vie, et tout cela fut ietté

dedans le feu, tout aussitôt le Démon fut contrainct de quitter le feu : et auant que de sortir, il fit vn si grand remuë-ménage, que l'on sembloit estre tous bruslez, et qu'il deuoit emporter l'Eglise et tout avec luy : et en sifflant, il sortit à six heures et demie du soir dudict iour, sans faire aucun mal (Dieu mercy) que la totale ruyne de ladicte pyramide, qui est de conséquence de douze mille ecus au moins.

« Ce meschant estant hors, on eût raison du feu. Et peu de temps après, ledict pain de seigle se trouua encore en essence, sans estre aucunement endommagé ; fors que la croûte estoit vn peu noire.

« Et sur les huict ou neuf heures et demies, après que tout le feu fut esteint, la cloche sonna pour amasser le peuple, afin de rendre grâces à Dieu.

« Messieurs du Chapitre avec les choristes et musiciens chantèrent le *Te Deum* et vn *Stabat mater*, dans la Chapelle, de la Trinité, à neuf heures du soir.

« Grâces à Dieu, il n'est mort personne, fors trois ou quatre blessés.

« Il n'est pas possible de voir chose plus horrible et espouventable qu'estoit ledict feu. » —

FIN (1).

(1) Voir LENGLET-DUFRESNOY : *Recueil de Dissertations anciennes et nouvelles sur les Apparitions, les Visions et les Songes*. — Paris-Avignon, Jean-Noël Leloup, 1754, 4 vol. in-12, tome II pp. 110-114.

Ce récit nous est doublement précieux, en ce qu'il consacre, à la faveur d'un exemple singulier, la croyance populaire aux démons de la foudre et surtout en ce qu'il décrit par le détail les exorcismes et autres cérémonies religieuses dont nos pères des siècles derniers avaient coutume en pareil cas. — Au demeurant, quoique les exemples d'hallucination collective et spontanée soient assez fréquents, et dûment constatés, nous inclinierions à croire que le témoin oculaire, narrateur de ce prodige, avait sciemment chaussé, le jour de l'incendie, des besicles grossissantes, ou pour mieux dire, enchantées.

Mais voici un fait plus moderne affirmé par des témoins dignes de foi, et qui ne présente rien d'incroyable, à quelque point de vue d'ailleurs qu'on l'examine. Nous condensons le récit un peu diffus de M. Gougenot des Mousseaux (1).

« MARIA OPTIMAM PARTEM ELEGIT, QVAE NON
AVFERETVR AB EA. »

C'est cette belle et consolante parole du Christ qu'un grand seigneur polonais avait fait graver en lettres d'or sur la tombe de sa fille adorée, morte à dix-huit ans d'une maladie de langueur. Une demi-journée n'est pas révolue, qu'un orage gronde au ciel ; la foudre éclate : un livide éclair, se bifurquant en dard de vipère, ravage en deux, endroits

(1) Gougenot des Mousseaux, *Mœurs et Pratiques des Démons*, 2^e édit. refondue. Paris, Pion, 1865, in-8, pages 15-16.

l'inscription métallique Quatre lettres fondues, volatilisées au choc du fluide, laissent le texte saint mutilé — et d'une formule d'amour céleste et d'espoir, font une sentence d'éternelle et suprême réprobation.

« MARIA... IMAM PARTEM ELEGIT, VAE NON AVFERE-
TVR AB EA. » *Marie a choisi sa place au fond de
l'abîme ; anathème sur elle ! Sa place ne lui sera
pas ôtée (1)...*

Voilà pour la foudre. Ajoutons qu'à tort ou à raison, nos ancêtres attribuaient les pestes, les contagions, les disettes, à l'influence des mauvais esprits ; comme aussi les cataclysmes imprévus, tels que cyclones, éruptions, tremblements de terre.

Les exorcismes de l'Eglise nous sont la meilleure preuve de cette attribution, croyance communément répandue et sanctionnée par le clergé, du moins en ce qui concerne les troubles des éléments : « Je vous adjure, grêles et vents, pour que

(1) Cette anecdote fait penser au présage fulgurant, avant-coureur de la mort d'Auguste.

L'an 14 de Jésus-Christ, la foudre venant à frapper l'inscription de la statue érigée dans le Champ de Mars à la mémoire du Conquérant des Gaules, en mutila la première lettre. De CESAR, le Feu du ciel fit César, qui était, chez les Etrusques, le nom générique des Etres appartenant à la race des Dieux.

Le mage Thrasyllé consulté, vit dans la lettre C abattue, le symbole des cent jours qui séparaient encore Auguste de l'Apothéose. En conséquence, il lui prédit qu'à l'expiration de ce délai, il serait mis au rang des dieux. Et de fait, la mort, à cent jours de là, frappait César-Auguste!

vous vous résolviez en pluie, etc., » lit-on au *Rituel de Tout*, page 538. Les *Rituels* sont pleins de ces formules.

Or, ces démons, — qui donc — au dire du peuple — déchaînait en trombe leur malveillance à travers la pacifique nature ? — Les adeptes de la Magie noire !

C'est ainsi que le moyen âge, à la grande joie des exorcistes, rejetait tout phénomène anormal sur le compte de l'Enfer et de sa malice, et motivait d'ailleurs la colère vengeresse des monstres d'enfer, en dénonçant la perfide instigation du Sorcier....

Nos pères voulaient trouver à tout une raison d'être miraculeuse ; aujourd'hui nous nions *a priori* jusqu'à la possibilité d'un prodige. Ils allaient trop loin, peut-être reculons-nous trop en deçà. Ils étaient crédules jusqu'à devenir souvent visionnaires ; nous sommes méfiants jusqu'à fermer obstinément les yeux aux splendeurs de l'évidence.

Le Magicien a toujours passé pour le confident des esprits et des fantômes d'outre-tombe ; si sa science est une royauté, l'art des évocations est, sans contredit, le plus beau fleuron de sa couronne.

C'est chose inutile de revenir ici sur l'évocation du Diable et le pacte qui en résulte ; d'autant qu'au chapitre v nous devons encore en toucher un mot.

Au chapitre vi, à propos des spirites, nous traite-

rons révocation des morts ou des êtres quelconques qui se donnent pour tels.

Nous ne voulons, en celui-ci, que demander au vieil Homère le témoignage poétique des rites traditionnels de cette opération, — la plus téméraire, à coup sûr, qu'il soit permis à l'homme, ou plutôt qu'il lui soit défendu d'entreprendre. Ouvrons *l'Odyssée* aux premières pages de son livre IX. Ulysse nous décrira scrupuleusement les détails de sa tentative ; fions-nous à la compétence d'un guide qui va nous conduire par la main à travers les dédales du sombre Hadès.

Il s'agit, pour le roi d'Ithaque, de consulter le spectre du divin Tirésias : les cérémonies magiques vont commencer.

Ayant creusé une fosse profonde, Ulysse y répand tour à tour, en l'honneur du peuple léger des mânes, le miel et le vin pur, l'eau claire et la fleur de farine. Puis il passe des prières aux invocations, et, brandissant le fer sacré, il égorge enfin les victimes sur la fosse, où le sang coule en ruisseaux noirs.

Soudain, du fond de l'Erèbe, s'élève le peuple ténu des ombres : cependant qu'assoiffées du sang répandu, elles se pressent en hurlant autour de la fosse, le Prince, debout, leur barre la route, le glaive à la main. Les ombres refoulées s'épeurent et se dissipent, vapeurs protéennes déroulées en volutes. Mais de nouveaux spectres leur succèdent, accourus des profondeurs de l'Erèbe ; dans le nombre, Ulysse reconnaît plusieurs compagnons

d'armes, et ces amis défunts le supplient de les laisser s'abreuver du liquide mystérieux qui doit prêter à leur substance inconsistante une éphémère objectivité !....

Inflexible, le nécromancien, suivant le rite occulte, tient ferme la pointe de son glaive à la surface du sanglant breuvage, que Tirésias évoqué doit le premier toucher de ses lèvres. Mais voilà que le Prince, jusqu'alors impavide, sent fléchir son courage : une ombre auguste et chérie est montée du gouffre... il a reconnu sa mère !... N'importe, hélas ! les prescriptions sacrées ne souffrent aucun accommodement: l'on ne badine pas avec la loi du Destin. Et, tandis qu'un sanglot se brise en sa poitrine, il écarte le fantôme d'Anticlée.

Enfin paraît Tirésias, vieillard aux blancs cheveux, son sceptre d'or à la main : — Arrière, fils de Laërte, s'écrie-t-il, retire ton glaive de cette fosse, et laisse-moi m'abreuver du sang noir. Quand j'aurai bu, je te révélerai l'avenir ! Le devin tend sa lèvre à la pourpre sanglante et dénoue la trame du Destin ...

La mère d'Ulysse est toujours là, sombre et muette ; elle ne reconnaît point son enfant. Le roi, consterné, demande à Tirésias le moyen de se révéler à elle. La réponse du devin vaut d'être prise en note : « Celle des ombres à qui tu permettras de se pencher sur la fosse et de mouiller ses lèvres du sang des victimes, te reconnaîtra soudain : tu pourras apprendre d'elle ce que tu désires savoir. Mais *tout fantôme que tu écarteras du glaive fuira*

dan» *la nuit profonde*... » Ulysse retire son glaive de la fosse ; enfin, sa mère peut approcher, et sitôt qu'elle a bu, elle l'aperçoit et s'écrie : « Ô mon fils, comment as-tu pu descendre au séjour des ténèbres ?... » Pendant qu'elle lui parle, il s'élançe par trois fois pour embrasser la chère morte, qui trois fois s'évanouit dans ses bras, comme une ombre sans consistance, ou comme un rêve qui se dissipe, quand on croit le saisir.

Tel est, abrégé, le récit d'Homère, consciencieux témoin des rites de son temps, et révélateur, sous cette apparence fabuleuse, de plus d'un mystère profond. Au surplus, ces cérémonies appartiennent à la Magie noire, par l'usage qu'on y fait du glaive et du sang. L'effusion mystique du sang est abominable, ainsi qu'on l'expliquera par la suite (*Clef de la Magie noire*).

Nous n'avons rien à dire ici de l'Evocation par le pantacle stellaire et les parfums consacrés : ces arcanes sont ceux de la Haute et Divine Magie, et la science dont ils ressortissent demeurera pour le Sorcier lettre morte à tout jamais.

Sa science à lui, magicien de ténèbres, est tout autre. À lui l'évocation des esprits de désordre et d'inconsciente perversité ; à lui les aberrations sexuelles et l'aveugle déploiement de cette force subversive de perdition, qui, compactant l'invisible, donne aux fantômes de son délire une objectivité néfaste ; à lui le vampirisme et les métamorphoses dégradantes qui assimilent progressivement sa forme astrale aux types inférieurs de

l'animalité ; à lui les voluptés sans nom du commerce incubique.

Voilà les œuvres propres au magicien noir et véritablement dignes de lui. De ces deux dernières nous n'avons rien dit encore, et nous voulons toucher un mot.

L'Incube et le Succube sont les deux formes spectrales d'un hermaphrodite convertible, si j'ose dire, à prédominance tout à tour phalloïde ou ctéimorphe, selon que l'être brutal dont l'appétit l'évoque, est une sorcière ou un sorcier.

Nommés *éphialtes* par les anciens Grecs, Incube et Succube se confondaient, dans l'imagination populaire, avec la personnification du cauchemar. En effet, dans les rêves pénibles, l'organe génital est souvent intéressé. Le plaisir, qui prend alors tous les caractères de l'angoisse, a des paroxysmes qui tiennent plutôt de l'étouffement que du spasme. Souvent il y a coïncidence des deux ; c'est la fusion de tous les contraires : souffrance et volupté, désir et dégoût. C'est l'amour râlé, le jeu d'Erôs devenu tragique, avec un monstre pour partenaire. Car l'ombre lascive, communément indécise, prend tout à coup d'horribles contours.

Quelquefois ce fallacieux objet s'offre sous un aspect moins farouche, voire avec un visage avenant. Ses manières sont plus agréables ; les violences même qu'il exerce sont plus douces ; bref, il se comporte poliment.

Au chapitre premier, nous avons transcrit en détail la confession d'une pauvre fille, victime d'un

incube relativement présentable, brutal et parfois violent dans l'intimité, mais point dépourvu de tenue ... En somme, plus d'une jouvencelle se contenterait d'un tel galant, l'estimant fort possible, en dépit de son extraction. — Le Loyer, conseiller du roy au siège présidial d'Angers, nous propose un autre exemple, qui serait jugé moins tolérable, à moins de goûts spéciaux : « Au païs de Marrée, y eut vne fille qui se trouua grosse du fait du Diable. Ce ne fut pas sans donner à penser à ses parens, qui la pouuoit auoir engrossée, parce qu'elle abhorroit le nopces et n'auoit voulu estre mariée. Ils la pressent... Elle confesse que c'estoit le Diable qui couchoit toutes les nuicts avec elle, en forme d'vn beau ieune homme. Les parens ne se contentant de la response de la fille, pratiquèt sa chambrière, qui de nuict les fit entrer dans la chambre avecques torches. Ce fut alors qu'ils aperceurent au lict de la fille vn monstre fort horrible, n'ayant forme aucune d'homme. Le monstre ne fait contenance de vouloir quitter le lict, et fait-on venir le prestre pour l'exorciser. En fin, le monstre sort, mais c'est auesques vn tel tintamarre et _ fracassement, qu'il brusla les meubles qui estoient en la chambre et en sortant descouvrit le toict et couerture de la maison. Trois iours après, dit Hector Boëce, la Sorcière engendra vn- monstre, le plus vilain qui fust oncques né en Ecosse, que les sages-femmes estoufferent (1). »

(1) *Histoire des Spectres*, Paris, 1605, in-4, page 315.

C'est là ce que Lancre appellerait « *vue infauste déception* » !

Après l'incube, le succube !... Oyez l'histoire attestée par le Docteur anglais Barnelt. Il s'agit d'un jeune gars du Comté de Sommerset, robuste et bien portant, qu'une consommation rapide conduit en quelques mois au seuil de la tombe. Chaque nuit, visité par un spectre de luxure, il succombe à la tentation, en dépit des sages résolutions prises et renouvelées chaque jour. Enfin, terrifié par la perspective d'une mort imminente (car le mal va toujours empirant), le jeune homme s'arme de courage et se couche, décidé à démasquer le fantôme. Vers minuit, il sent le jeune succube se glisser dans son lit. Avec la rapidité de l'éclair, il l'empoigne de ses deux mains les cheveux de la nocturne visiteuse et demande à grands cris de la lumière. Tandis qu'on en apporte, elle parvient à se dégager dans un effort suprême, en laissant aux mains de son amant deux poignées de cheveux *blancs*. C'était une horrible sorcière du voisinage, vieille comme Sarai, lorsqu'elle fut enlevée par Abimelech (1) ! Et cependant affirme le jeune

(1) Elle avait alors quatre-vingt-dix ans, d'après le récit même de la Vulgate (*Genèse*, chap. xvii, vers. 17). Ce qui suppose chez le roi de Guerar qui l'enlève (*Genèse*, chap. xx), soit un goût très vif pour les morceaux d'archéologie sexuelle, soit des habitudes galantes dont la violence même semble le dernier mot de la courtoisie; ou bien encore, ce qui prouve, à un autre point de vue, que peut-être ne s'agit-il ni de galanterie ni de femme mûre, mais d'idéographisme et d'allégorie.

Le petit rapprochement de dates, révélateur de cette ano-

homme, l'haleine de cette créature, — véritable souffle d'enfant — la fermeté de ses chairs et tout son être enfin annonçait une jeune fille de vingt ans, saine et vigoureuse..... Par quel prestige cette vieille hideur avait-elle pu se donner telle apparence ? Mystère ! Quoi qu'il en soit, voici le portrait qu'en trace Goerres, de qui j'emprunte cette anecdote: « Depuis cinquante ans, cette vieille femme passait pour sorcière. Elle était maigre et sèche, courbée par l'âge et ne marchait qu'à l'aide de béquilles. Sa voix était creuse, solennelle, mystérieuse, mais hypocrite en même temps. Ses yeux lançaient une lumière pénétrante, qui inspirait l'effroi (1). »

L'histoire contée par Barnelt peut servir de transition entre les faits d'incubisme proprement dit et ceux de transformation par enchantement d'une part, d'erraticité vampirique de l'autre.

Qui n'a lu quelque effroyable récit de vampires décimant toute une contrée? Les faits sont si nombreux, si concordants et si solennellement attestés, qu'à nier l'existence réelle de cette manière de maladie posthume, il y aurait mauvaise foi!

Toutes les narrations se ressemblent: un homme à réputation trouble, un homme suspect de commerce avec l'Enfer, vient à mourir. Il a communé-

malie, fait du xx^e chapitre une page qui milite en faveur du sens spirituel, en dépit des modernes théologiens qui le dénie à la *Genèse*, comme aux autres livres de nos deux *Testaments*.

(1) GOERRES, *La Mystique divine, naturelle et diabolique*, traduction Sainte-Foi, Paris, 1854, 5 vol. in-8; tome V. p.303.

ment édicté quelque prescription bizarre, touchant le mode et le lieu de sa sépulture; après une vie ambiguë, il paraît avoir eu souci de garder jusque dans la mort une attitude inquiétante Quoi qu'il en soit, ses dernières intentions respectées des siens, il va dormir sous terre son meurtrier sommeil: de sorcier, il est devenu vampire (1).

Bientôt, en effet, l'on voit dépérir de nombreuses personnes du pays, victimes d'un mal étrange et surnaturel. Des témoins dignes de créance affirment avoir vu chaque nuit un spectre vagabond assaillir les passants, tantôt sous une forme humaine et tantôt sous l'aspect d'un chien monstrueux. Le même fantôme pénétrant aussi dans les maisons, s'attaque à ceux qu'immobilise le sommeil; il les étouffe en leur comprimant la poitrine: plusieurs sont trouvés au matin morts dans leur lit... Ceux qui survivent après avoir reçu sa néfaste visite, se traînent péniblement, maigris, blêmes, exténués. Toute vitalité semble leur avoir été ravie, dans l'embrassement du monstre, qui passe vulgairement, tant ils sont pâles, pour avoir aspiré le souffle et sucé le sang de ces malheureux. Si le baiser du vampire se renouvelle, ils meurent au deuxième ou troisième assaut...

C'est une consternation générale.

Alors une rumeur s'élève, qui grandit, accusatrice du mort. On se chuchote à Foreille des récits

(1) Le vampirisme serait un mal héréditaire. Plusieurs auteurs citent des familles où cette maladie se transmettait régulièrement de père en fils.

de faits similaires, traditionnels dans certaines familles. On sait qu'il faut, en pareille circonstance, violer la sépulture du bandit d'outre-tombe. Sacrilège notoire, seul remède à un si grand mal.

Les particuliers hésitent-ils à prendre l'initiative d'un tel acte? La pression publique se fait si forte et si tenace, que l'autorité se voit contrainte d'intervenir. On exhume le cadavre, et le soleil éclaire le plus glaçant des spectacles: un mort immobile et froid, dans un état de parfaite conservation; mais les lèvres sont vermeilles et parfois les yeux grands ouverts. La barbe, les cheveux, les ongles ont poussé d'un jet extraordinaire. La force semble s'être concentrée en lieux utiles, pour conserver la vitalité végétative du cadavre. La coutume transmise veut qu'on cloue au sol ce hideux vampire, en lui traversant le cœur d'un épieu. Il secoue alors son sommeil de marbre et se tord, avec un dernier hurlement, dans les convulsions d'une agonie posthume; des flots de sang rouge et bien fluide ont jailli sous le fer... et, selon l'énergique expression d'Eliphas, le vampire *s'est réveillé dans la mort*. Tout n'est pas fini cependant, et dans plusieurs cas, le fantôme continue ses ravages nocturnes; il faut réduire en cendres le cadavre maudit, pour que tout rentre dans l'ordre accoutumé.

Si peu vraisemblables que soient ces faits, il faut cependant les admettre, sous peine d'invalider tous les critères de la certitude historique. Où s'arrêtera le scepticisme des savants, s'ils récusent les plus formels témoignages et frappent de nullité les

procès-verbaux authentiques, rédigés sur place par les autorités judiciaires ou communales?

Il convient, d'ailleurs, de corroborer jusqu'à l'évidence la foi des gens raisonnables en l'existence des vampires, par le rapprochement qu'on peut faire de ces faits plus ou moins anciens, avec des faits modernes, sinon tout pareils, du moins entièrement analogues et certifiés par des témoins aussi peu récusables que les premiers.

Je veux parler de l'inhumation de Fakirs en léthargie volontaire, à plusieurs pieds dans le sol — et de leur résurrection, constatée par des médecins, après des mois, quelquefois une année d'enfouissement sous terre. Toutes précautions ont été prises; l'on a eu soin d'opérer avec une minutie péremptoire, afin d'atteindre expérimentalement à la certitude scientifique, indubitable, absolue. Pour prévenir jusqu'à la possibilité d'une tentation de fraude, on a semé, puis récolté des céréales, sur l'emplacement de la mystérieuse sépulture, où des sentinelles chargées d'une surveillance de chaque instant se sont renouvelées nuit et jour, sans interruption. Eliphas, dans son *Histoire de la Magie* (pages 507-512) rapporte, avec un grand luxe de détail, un exemple assez concluant, dont se sont faits garants le Docteur Mac Gregor, l'officier anglais Osborne et le général Ventura (1).

Le Docteur Gibier, professeur au Muséum, cite un cas tout récent, que relate aussi le *Temps*, n° du

(1) L'ensevelissement du Fakir a duré dix mois, de juin 1838 à la fin d'avril 1839.

31 octobre 1885. J'emprunte à son beau livre de *l'Analyse des choses* (1) quelques extraits relatifs à cette expérience, transmise dans ses moindres détails par le Docteur Honigberger, et certifié par sir Claudius Wade, ministre anglais en résidence a Lahore.

Après de longues préparations, Haridès le Yoghi tenta l'aventure, devant Runjet-Sing, rajah de Lahore. « L'adepte entouré de ses disciples et accompagné par le rajah et sa cour, s'avança gravement sur le lieu de l'épreuve. Après qu'on eut étendu un linceul de lin sur le sol, il se plaça au milieu et tournant son visage vers l'Orient, il s'assit en croisant ses jambes dans l'attitude *pamadzan* de Brahma assis sur le Lotus. Il parut se recueillir un instant, puis il fixa ses regards sur la pointe de son nez, après avoir renversé sa langue dans le fond de sa gorge. Bientôt ses yeux se fermèrent, ses membres se raidirent; la catalepsie... se présenta.

« Les disciples du solitaire s'empressèrent alors de lui aviver les lèvres et de lui fermer les oreilles et les narines avec des tampons de lin enduits de cire, sans doute pour le protéger contre les insectes. Ils réunirent les quatre coins du linceul au-dessus de sa tête et les nouèrent ensemble. Le sceau du rajah fut mis sur les nœuds et le corps fut enfermé dans une caisse en bois de quatre pieds sur trois, que Ton ferma hermétiquement et qui fut également recouverte du sceau royal.

(1) Paris, Dentu, 1890, in-12.

« Un caveau muré, préparé à trois pieds sous terre pour contenir le corps du yoghi, reçut la caisse, dont les dimensions s'adaptaient exactement à ce tombeau. La porte fut fermée, scellée et bouchée complètement avec de la terre glaise.

« Cependant, des sentinelles étaient ordonnées pour veiller nuit et jour autour du sépulcre, qu'entouraient d'ailleurs des milliers d'Indous accourus pieusement comme à un pèlerinage, à l'ensevelissement du saint.

« *Au bout de dix semaines*, terme convenu pour l'exhumation, une affluence de spectateurs encore plus grande accoururent sur le lieu de l'événement. Le rajah fit enlever la terre glaise qui murait la porte et reconnut que son cachet, qui la fermait, était intact.

« On ouvrit la porte, la caisse fut sortie avec son contenu, et quand il fut constaté que le cachet dont elle avait été scellée était également intact, on l'ouvrit.

« Le Docteur Honigberger fit la remarque que le linceul était recouvert de moisissures, ce qui s'expliquait par l'humidité du caveau. Le corps du solitaire, hissé hors de la caisse par ses disciples et toujours entouré de son linceul, fut appuyé contre le couvercle; puis, sans le découvrir, on lui versa de l'eau chaude sur la tête. Enfin, on le dépouilla du suaire qui l'enveloppait, après en avoir vérifié et brisé les scellés.

« Alors, le Docteur Honigberger l'examina avec soin. Il était dans la même attitude que le jour de

l'ensevelissement, seulement la tête reposait sur une épaule. La peau était plissée; ses membres étaient raides. Tout le corps était froid, à l'exception de la tête qui avait été arrosée d'eau chaude. Le pouls ne put être perçu aux radiales, pas plus qu'aux bras ni aux tempes. L'auscultation du cœur n'indiquait autre chose que le silence de la mort...

« La paupière soulevée ne montra qu'un œil vitreux et éteint comme celui d'un cadavre.

« Les disciples et les serviteurs lavèrent le corps et frictionnèrent les membres. L'un d'eux appliqua sur le crâne du yoghi une couche de pâte de froment chaude, que l'on renouvela plusieurs fois, pendant qu'un autre disciple enlevait les tampons des oreilles et du nez et ouvrait la bouche avec un couteau. Haridès, semblable à une statue de cire, ne donnait aucun signe indiquant qu'il allait revenir à la vie.

Après lui avoir ouvert la bouche, le disciple lui prit la langue et la ramena dans sa position normale, où il la maintint, car elle tendait sans cesse à retomber sur le larynx. Il lui frictionna les paupières avec de la graisse, et une dernière application de pâte chaude fut faite sur la tête. A ce moment, le corps de l'ascète fut secoué par un tressaillement, ses narines se dilatèrent, une profonde inspiration s'en suivit; son pouls battit lentement et ses membres tiédirent. Un peu de beurre fondu fut mis sur la langue, et après cette scène pénible, dont l'issue paraissait douteuse, *les yeux reprirent tout à coup leur éclat.*

« La résurrection du yoghi était accomplie, et comme il aperçut le rajah, il lui dit simplement: « Me crois-tu, maintenant? »

« Il avait fallu une demi-heure pour le ranimer, et après un laps de temps égal, bien que faible encore, mais revêtu d'une riche robe d'honneur et décoré d'un collier de perles et de bracelets d'or, il trônait à la table royale.

« A quelque temps de là, le rajah ayant sans doute mis le yoghi au défi, ce dernier se fit de nouveau ensevelir, mais cette fois-ci à six pieds sous le sol. La terre fut battue autour de son cercueil, le caveau fut muré, de la terre fut répandue dessus et on y sema de l'orge. Toujours d'après les mêmes témoins oculaires, Haridès fut laissé *quatre mois* dans ce tombeau; au bout de ce temps, il revint à la vie comme la première fois (1). »

A quoi qu'on attribue la léthargie des fakirs et des yoghis indous, et si distante qu'on la suppose de l'état vampirique, tel que nous l'avons déjà décrit plus haut, on n'en conviendra pas moins que ces divers exemples, également attestés et certifiés à plusieurs siècles, comme à plusieurs mille lieues d'intervalle, se soutiennent et se corroborent mutuellement.

Quant à la *Lycanthropie*, une étroite parenté la relie de toute évidence au vampirisme proprement dit. Dans les deux cas, le spectre assassin court la

(1) *Analyse des choses*, pages 171-175.

campagne sous diverses formes d'animaux; dans les deux cas, il s'attaque volontiers aux êtres qu'il rencontre: la différence essentielle consiste en ceci précisément, que le *loup-garou*, tandis que sa forme astrale vagabonde au dehors, est un sorcier vivant qui sommeille dans son lit; et que le *vampire*, au contraire, est un sorcier mort qui végète dans sa tombe.

Le vocable *Lycanthropie* est un terme très impropre; car il s'en faut que les transformations erratiques du sorcier se bornent à la forme générale du loup; les traditions de la magie ténébreuse nous font voir les adeptes du Sabbat varier les déguisements animaux sous lesquels ils effectuent leur retour, l'assemblée finie: chat, chien, bouc, mouton, et même escargot, limace ou crapaud; — le seul embarras est celui du choix. Ce qui permet aux enragés de la *démonologie* de croiser assez fréquemment des magiciens et des sorcières, retour du Sabbat: car il faudrait bien de la malchance pour ne pas apercevoir sur sa route un seul de ces divers animaux.

Disons, pour en revenir au loup-garou, que dans les cas réels de bilocation pseudo-morphique, l'on a constaté maintes fois l'instantanéité du phénomène répercussif, qui imprime sur le corps matériel inerte et absent la trace des coups et le stigmate des blessures qui sont portés au fantôme erratique. — Un exemple : « Encore list-on qu'au diocèse d'Argentine trois damoiselles sorcières assailli-

rent en forme de chats vn villageois (1) qui coupoit du bois, et que se deffendant, il les frappa et blessa fort; pour lequel faict, il fut peu après constitué prisonnier, et là s'excusant, il fist voir qu'il n'auoient blessé des femmes, mais bien trois chats, qui comme esprits malings, l'auoient assailly pour le tuer, dequoy on descouure que c'estoit vn prestige du diable (2). » Les trois sorcières furent brûlées, comme bien on pense.

« Il sera bien à propos d'adiouster icy ce qui est aduenu en Tan 1588, en vn village distant enuiron deux lieues d'Apchon es hautes montagnes d'Auuergne: Vn gentil-homme, estant sur le vespre es fenestres de son chasteau, voit passer vn chasseur de sa coignoissance, il le prie de luy apporter à son retour de sa chasse. Le chasseur poursuiuant son chemin le long d'vne plaine, fut attaqué par vn gros loup, contre lequel il delascha vn coup d'arquebuze sans le blesser, ce qui l'occasiona de ioindre le loup, qu'il saisit par les oreilles: mais enfin, estant las, il se depestra du loup, et se reculant mit la main à vn grand coutelas de chasseur, qu'il portoit, duquel il frappa le loup, et luy abattit l'vne des pattes, qu'il reserra dans sa pochette, après

(1) Bodin, rapportant le même fait, est plus explicite en core: « ...Il y eut trois Sorcières près Strasbourg, qui assailirent vn laboureur en guyse de trois grands chats et, en se défendant, il blessa et chassa les chats, qui se trouuerent au lict malades en forme de femmes fort blessées à l'instant mesme... » (*Demonomanie*, page 108, B.)

(2) Valderama, *Histoire générale du monde*. Paris, 1619, in-8. Tome II, page 262.

que le loup eut prins la fuite: et puis se vint rendre au chasteau du gentil-homme, à la veuë duquel il auoit combatu le loup. Le gentil-homme le prie de luy faire part de sa chasse, ce que le chasseur voulant faire, et pensant tirer la patte de sa pochette, il tire vne main, qui portoit à J'vn des doigts vne bague d'or, que le gentil-homme recogneut estre à sa femme; ce qui le fit aucunement mal soupçonner d'elle et estant entré en la cuisine, il trouve sa femme qui se chauffoit, ayant son bras sous son deuanteau, lequel il tira, et recogneut qu'elle auoit la main couppée. Sur quoy le gentil-homme la prent par rigueur, mais aussi tost, et mesme après que sa-main luy eust esté confrontée, elle confessa que ce n'estoit autre quelle, qui auoit en forme de loup attaqué le chasseur, et fut depuis bruslée à Ryon (1)... »

Cette histoire mirifique porte tous les caractères de l'apocryphe: que la châtelaine ait été blessée par répercussion à la main, c'est un phénomène qui n'a rien d'impossible, comme nous verrons au livre II; mais la métamorphose de la patte en main, dans la *pochette* du chasseur, constitue, dans l'hypothèse même d'un pareil phénomène, une addition notoirement mensongère. Ce détail est, de la part du juge de Saint-Claude, une arabesque de style. D'ailleurs, il ne cite point l'arrêt de Riom et ne rapporte l'aventure que par ouï-dire. — Telle quelle, celle-ci nous a paru digne d'être transcrite.

Le loup-garou passait communément pour dévorer les victimes de son agression et de préférence

(1) BOGUET, Discours des Sorciers, p. 341-342.

les enfants en bas âge. A cette heure encore, ne menace-t-on point du loup-garou les bambins terrifiés, quand leur sagesse, ou leur obéissance, vient à fléchir?

Pierre de Lancre a consacré au loup-garou tout un livre de son *Tableau de l'Inconstance* (pages 235-329, soit 95 pages in-4). Il faut lire son récit du procès de 1603, et de l'arrêt prononcé en robe rouge au Parlement de Bordeaux, contre un jeune loup-garou de treize ans, coupable d'avoir dévoré un garçon et une fillette. Comme il parut idiot à la Cour, on usa d'indulgence à son égard: il fut seulement renfermé dans un couvent pour le reste de sa vie. Lancre, qui l'alla voir en cette retraite, dans le but louable de surveiller sa conversion, fut effrayé de la persistance de ses goûts d'anthropophage: « Il me confessa sans aucune cérémonie, qu'il auoit encores inclination à manger de la chair de petits enfans, parmy lesquels les petites filles luy estoient ou seroyent en délices. le luy demanday s'il en mangeroit s'il n'estoit prohibé, il me dict franchement qu'ouy, et mieux des filles que des enfans, par ce qu'elles sont plus tendres. Et les religieux m'ont dict, qu'au commencement qu'on le mit dans le couuent, ils luy virent manger à cachettes des tripes ou entrailles du poisson qu'on aprestoit (i)...»

De tous temps, l'accusation d'anthropophagie s'est maintenue dans l'imagination des peuples, comme l'un des pires griefs invoqués à la charge

(1) *Tableau de l'Inconstance*, page 317.

des suppôts de l'Enfer. Les Stryges, Lamies et Magiciennes étaient censées égorger au Sabbat des enfants soustraits au baptême. Leur chair tendre et savoureuse semblait particulièrement prisée à la Synagogue. Le texte suivant nous prête à penser néanmoins, qu'à défaut de grives, les sorcières s'attaquaient aux merles: « Que si la Stryge est convaincue d'avoir mangé un homme, elle paiera deux cents soldes. » C'est au chapitre LXVII des *Lois Saliques*.

Mais ce texte isolé ferait naître une idée fautive; il faut que le commensal des orgies sataniques nous avoue ses goûts de prédilection. Rarement léopard, plutôt hyène ou chacal, les charognes lui sont une proie coutumière et préférée. Voir les procès de tous les maniaques dont les dépositions devant le juge ont fourni matière à notre description du Sabbat.

Le Sabbat! Pandémonium de turpides et de scélératesses, incarnées dans toutes les formes de la laideur: voilà le théâtre officiel de la sorcellerie classique et légendaire.

Que penser de cette lugubre comédie, déroulée dans un cadre plus lugubre encore? Quelle réalité lui reconnaître? N'a-t-elle existé qu'à la manière de cette forêt merveilleuse de Brocéliande, visible encore pour certains mystiques du Finistère (les amis de l'enchanteur Merlin et de la fée Viviane), mais disparue aux regards indifférents, et qu'on chercherait en vain sur la carte de Bretagne?... — Voici notre réponse.

Il est certain d'abord que des sorciers en chair et en os ont tenu, et tiennent encore, des assemblées où se pratiquent tous les mystères d'ignominie. Nous en connaissons, pour notre part, qui fonctionnent régulièrement en plein Paris et ailleurs. Nous nous portons témoin et garant de leur existence; témoin oculaire, garant écœuré: nous reviendrons sur ce sujet au vi^e chapitre.

Mais ailleurs encore, il existe un autre Sabbat, plus formidable et plus occulte. Le monde physique, matériel, apparent, n'est que l'envers grossier d'un monde plus subtil, tout aussi réel, *si ce n'est bien davantage*: le monde astral. Voilà le domaine où la Sorcellerie déploie tous les délires de sa furibonde ivresse, tout le luxe de son infamie arrogante, toutes les pompes de son criminel néant ! C'est là qu'elle ébauche, en puissance d'être, les œuvres monstrueuses qui chaque jour avortent, en acte, sur le plan visible: car la nature physique ne peut qu'en se violentant porter à terme les funestes effets d'une cause discordante, antipathique aux lois harmonieuses de l'univers. Ainsi, les avortons n'étant guère viables, le mal est-il moindre, quoique sensible encore.

Donc, sur le plan de l'existence matérielle, les sortilèges et maléfices ont, à coup sûr, de désastreux effets, mais rarement venus à maturité pleine... Ce rarement-là n'en est pas moins d'une fréquence désolante. Figurez-vous une main perfide, infatigable, semant à profusion des graines vénéneuses sur le monde des vivants: mais ces graines

tombées sur un sable infécond, pourrissent à la pluie ou se dessèchent au soleil, au lieu de germer sous ces deux influences combinées. Peu d'entre elles poussent une tige grêle et malade, et meurent avec la floraison; quelques rares fleurissent et fructifient: fruits amers et clairsemés! Il n'en faut pas plus pour empoisonner le passant qui les cueille...

Avez-vous compris l'apologue, lecteur ami?

Le sorcier ne parvient à nuire qu'à l'improvisiste et par exception, comme un galérien évadé commet un crime avant d'être repris, mais il traîne toujours son boulet et les gendarmes ne sont pas loin!

Le sorcier a convoité la dictature et il est esclave.

Parfois, il se révolte et secoue sa chaîne; mais la fortune des Spartacus est de courte durée et le monde n'a pas plus à craindre la domination des magiciens noirs, que Rome n'avait à redouter le triomphe des esclaves.

Alors même que le Sorcier réussit à faire le mal, ses œuvres de haine ne lui profitent point; il en est la première victime.

Sa grande ambition, toujours déçue, serait de frapper autrui sans en recevoir le contre-coup : c'est la Loi universelle de solidarité qui fait sa misère et sa condamnation.

Il se vautre et se démène dans le désespoir de sa finale impuissance, comme les traîne-cul du Sabbat parmi les reliefs gluants de l'orgie patibulaire

